

L'enseignement primaire
au Grand-Duché de Luxembourg



L
Z-5
(1,89)

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Georg-Eckert-Institut
für internationale
Schulbuchforschung
Braunschweig
Schulbuchbibliothek

89/3342

Georg-Eckert-Institut - BS78



1 201 967 4

L'enseignement primaire
au Grand-Duché de Luxembourg

Plan d'études

Sommaire

Préface

p.5

De l'obligation scolaire

p.7

Les objectifs de l'école primaire

p.9

Coopération de l'école primaire avec les parents et

la collectivité

p.13

Education culturelle et interculturelle

p.15

Langue luxembourgeoise

p.19

Langue française

p.21

Langue allemande

p.25

Mathématique

p.29

Eveil aux sciences, sciences naturelles

p.35

2-5
(1,89)

Histoire p. 39

Géographie p. 41

Activités créatrices p. 43

Education musicale p. 45

Education physique et sportive p. 47

Technologies de l'information et de la communication p. 51

Enseignement religieux p. 53

Morale laïque p. 57

Evaluation p. 59

Horaires p. 61

De l'école primaire aux enseignements postprimaires p. 63





Un nouveau plan d'études pour l'enseignement primaire

Le nouveau plan d'études, dont voici, à l'intention de tous les partenaires de l'école, un résumé des idées maîtresses et des principales innovations, va paraître pour la rentrée scolaire de 1989. Il se distingue essentiellement de ceux qui l'ont précédé par le fait qu'il est le fruit d'un remaniement fondamental, alors que pour ceux de 1938, de 1946 et de 1964 il s'agissait chaque fois, en grande partie, d'une adaptation de la version antérieure, adaptation qui était devenue nécessaire à la suite de l'évolution sociale et des exigences économiques des époques concernées.

L'école luxembourgeoise a toujours su s'adapter à l'environnement économique et social dans lequel elle évolue. En cette fin de siècle, elle ne saurait se soustraire à la nécessité de prendre en considération les changements profonds qui s'opèrent sur les plans économique, social, culturel, démographique et familial: ralentissement et puis reprise de l'expansion économique, révolution technique et

entrée des nouvelles technologies de l'information dans la vie quotidienne, relèvement général du niveau d'instruction, évolution et offre accrue et diversifiée des loisirs, décroissance de la population autochtone et mouvement migratoire intense, mise en question de certaines valeurs traditionnelles et transformation des structures familiales.

L'école primaire elle-même s'est ressentie de ces changements: Les effectifs des classes ont en général baissé; la population des classes préscolaires, primaires et complémentaires compte, en moyenne, plus de 30% d'enfants étrangers; sur le plan communal et intercommunal, nombre d'écoles ont été regroupées et des transports scolaires sont organisés; les familles s'intéressent davantage aux problèmes éducatifs et à l'école; le temps de classe a diminué et l'offre péri- et parascolaire a été augmentée.

Une réorientation de l'enseignement primaire dans notre pays s'imposait donc, réorganisation qui a été entreprise par le biais d'une révision fondamentale du plan d'études.

Lorsque, en décembre 1985, une commission spéciale a été instituée à cet effet, elle a eu pour consignes de ne pas perdre de

vue que l'école primaire est l'école de tous les enfants, d'éviter toute surcharge des programmes, de faire la part entre la mission d'enseignement et la tâche d'éducation de l'école primaire. Il est évident que l'école doit mettre l'accent sur l'acquisition des connaissances et sur le développement des facultés intellectuelles des enfants, mais elle doit également veiller au développement d'un comportement favorisant la vie en société et à l'épanouissement des facultés créatrices et d'expression. L'école doit apprendre aux enfants à apprendre et les rendre capables d'entreprendre. Par ailleurs il lui appartient de préparer chaque enfant, selon ses aptitudes et ses dispositions, à poursuivre ses études et sa formation dans l'enseignement postprimaire. Il va sans dire que la collaboration des parents facilite beaucoup la réalisation d'une tâche éducative de cette importance.

Le plan d'études innovera notamment en introduisant l'enseignement des sciences dès le degré inférieur sous la forme d'éveil aux sciences, en rénovant l'approche de l'enseignement des mathématiques à la lumière des expériences faites dans d'autres pays européens, en offrant une initiation aux nouvelles technologies de l'information, en accordant davantage de temps à l'éducation physique et sportive, en créant la possibilité, dans l'intérêt des nombreux élèves migrants, d'insérer deux leçons de langue et de culture d'origine dans l'horaire hebdomadaire et en introduisant une leçon à option permettant à l'école de s'ouvrir davantage sur l'actualité et les grands problèmes de l'humanité.

La mise en oeuvre de ces innovations aura inévitablement des répercussions sur la grille des horaires, sur les méthodes d'enseignement, sur l'élaboration des manuels scolaires, sur le développement de matériels didactiques, sur l'évaluation et le contrôle des connaissances, sur la formation initiale et continue des enseignants, sur la recherche pédagogique, sur l'équipement des salles de classe, voire sur l'agencement des bâtiments d'école.

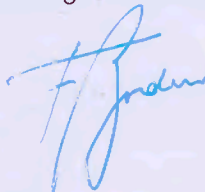
Les objectifs, auxquels nous aspirons, peuvent être atteints si l'école primaire est capable de s'adapter et de se renouveler continuellement en conservant les acquis du passé et en tenant compte des besoins de la société.

L'enjeu de l'action pédagogique est important à l'approche du troisième millénaire et face à l'échéance de 1993.

Notre traditionnel bilinguisme et la situation linguistique particulière de notre pays constitueront un atout considérable à l'approche de la réalisation du Marché unique, de l'abolition des frontières et de la libre circulation des personnes.

L'école primaire contribuera à former ceux qui seront les acteurs dans la société de demain, à les outiller pour vivre dans un monde sujet à des changements, en les dotant des connaissances et aptitudes nécessaires, mais aussi en leur ouvrant des perspectives plus larges sur leur environnement et en suscitant chez eux le besoin d'un apprentissage permanent et multiforme. Le nouveau plan d'études sera l'outil essentiel de ceux qui travailleront à cette tâche.

En guise de conclusion, je voudrais exprimer mes vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué par leur engagement et leur compétence à réaliser le nouveau plan d'études, en premier lieu Monsieur Jean-Pierre Oestreicher, inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, qui a présidé la commission spéciale et qui a coordonné les différents groupes de travail, ensuite les membres du corps d'inspection qui ont assumé chacun la responsabilité d'un groupe de travail, enfin les professeurs de l'Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques, les institutrices et instituteurs ainsi que les professeurs de l'enseignement postprimaire qui ont collaboré, chacun dans sa spécialité, à définir les objectifs et les contenus des différentes disciplines enseignées à l'école primaire. L'oeuvre d'envergure qu'ils ont réalisée contribuera certainement à préparer les jeunes générations aux multiples exigences de l'avenir.



Fernand BODEN
Ministre de l'Education Nationale
et de la Jeunesse



De l'obligation scolaire

Au Luxembourg, tout enfant âgé de six ans révolus avant le premier septembre recevra pendant neuf années consécutives l'instruction dans les matières prévues par la loi scolaire modifiée du 10 août 1912.

L'admission peut, à la demande de la personne responsable, être retardée d'une année, si l'état de santé ou si le développement physique ou intellectuel de l'enfant justifie cette mesure. La durée de la scolarité obligatoire n'en est pas modifiée.

L'admission peut, à la demande de la personne responsable, être avancée d'une année pour tout enfant qui atteindra l'âge de six ans révolus entre le premier septembre et le 31 décembre, si le développement physique et intellectuel de l'enfant justifie cette mesure. La durée de la scolarité n'en est pas modifiée.

Tout enfant de l'âge obligatoire doit fréquenter l'école communale établie dans le ressort scolaire de la résidence du père, de la mère, du tuteur ou de toute autre personne ayant la garde de l'enfant, à moins qu'il ne reçoive, pendant la durée de la scolarité obligatoire,



dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, l'instruction requise par la loi scolaire, soit dans une école similaire d'un niveau d'études au moins égal à celui de l'école primaire.



L'Etat veille à ce que tout enfant qui, en raison de ses particularités mentales, caractérielles ou sensorielles, ne peut suivre l'enseignement ordinaire ou spécial, reçoive dans le cadre de l'éducation différenciée l'instruction que requièrent son état ou sa situation. Le ministre de l'éducation nationale est responsable de l'aspect éducatif, le ministre de la santé publique de l'aspect médical et le ministre de la famille de l'aspect familial et social de l'éducation différenciée.

Ces enfants sont soumis à l'obligation scolaire. Ils suffisent à cette obligation soit en fréquentant des instituts au Grand-Duché ou à l'étranger répondant aux conditions fixées par le ministre.

Les enfants soumis à un traitement médical excluant la scolarité sont dispensés de l'obligation scolaire par décision du ministre sur le vu d'un certificat établi par le médecin traitant ou un médecin spécialiste et après avis de la commission médico-psycho-pédagogique nationale.





L'objectif de l'école primaire

L'objectif de l'école primaire, qui est l'école pour tous, est de développer les aptitudes, les attitudes et les comportements de chaque enfant, de lui faire acquérir des compétences et de lui transmettre des connaissances fondamentales.

Elle a, en conséquence, une tâche d'instruction et d'enseignement ainsi qu'une tâche d'éducation et de socialisation. Entre ces différentes tâches, il existe de multiples interactions et une certaine complémentarité.

La tâche d'instruction et d'enseignement à l'école primaire consiste à offrir à l'enfant un apprentissage actif et adapté à ses intérêts et ses besoins, compte tenu du développement et des aptitudes particulières de chacun.

En vue de cet apprentissage sur les plans cognitif, affectif, esthétique et pratique, l'école doit:

- faire acquérir à l'enfant le savoir fondamental et les capacités nécessaires qui lui assurent des chances optimales de réussite à l'école et dans la vie;
- éveiller ses potentialités naturelles, son jugement et son sens critique, sa réflexion logique, son sens des interrelations et son imagination;
- l'initier et l'habituer à des méthodes d'apprentissage et de travail, et développer, entre autres, ses capacités de mémorisation;
- le motiver en stimulant sa curiosité et son envie d'apprendre, de comprendre et de savoir;

- l'habituer à l'observation exacte et raisonnée, l'amener à juger et à agir avec discernement et à faire une sélection judicieuse dans l'abondance des informations;
- lui faire prendre conscience de son environnement naturel, culturel et social;
- l'éduquer à la société de l'information et de la communication;
- l'amener à profiter de tous les moyens de formation, notamment de la lecture;
- lui donner la formation de base indispensable à la poursuite d'études ultérieures et à l'accès à la vie professionnelle;
- développer son sens esthétique, sa créativité et ses capacités pratiques;
- lui faire acquérir les qualités de tolérance, de respect et de compréhension d'autrui;
- lui apprendre à accepter les autres dans leurs différences de nationalité, de race, de culture et de convictions;
- l'intéresser au développement de notre pays, à ses ressources et à ses problèmes et lui apprendre à en connaître et respecter les institutions;
- lui faire prendre conscience de la place occupée par notre pays dans la communauté européenne et internationale.

La tâche d'éducation et de socialisation de l'école primaire consiste à garantir à chaque enfant l'épanouissement harmonieux de sa personnalité.

En vue de cet épanouissement harmonieux sur les plans cognitif, affectif, physique et social, l'école doit:

- aider l'enfant à devenir un adulte autonome, lucide, responsable, pouvant assumer son rôle dans la vie;
- lui donner la confiance en soi nécessaire à une activité intellectuelle et manuelle;
- développer son esprit d'initiative, le conduire au travail autonome et lui donner le goût du travail bien fait;
- l'habituer à persister dans l'effort avec courage et énergie;
- former le caractère de l'enfant en lui faisant acquérir les qualités indispensables à la vie en commun telles l'honnêteté, la franchise, le sens de la responsabilité et de la solidarité;
- contribuer à son bien-être et à sa santé en l'encourageant aux activités physiques et à l'observation des principes de l'hygiène;
- lui faire comprendre que la vie en société demande le respect de certaines règles de comportement, d'ordre et de discipline;
- l'amener à travailler en groupe, à accepter et accomplir des devoirs;
- lui apprendre les valeurs humaines et morales indispensables à la vie sociale, culturelle et civique dans une société démocratique.



L'école doit être un lieu d'accueil et de joie, au climat chaleureux, propice aux études, au travail et aux jeux, "un lieu où l'enfant devrait disposer au mieux de l'espace, du temps, du soutien et de la patience nécessaires à un apprentissage vivant et à un développement optimal". L'école primaire doit aider tous les enfants, stimuler les plus forts, encourager les moins doués, protéger et appuyer les plus faibles.



Par une pédagogie adaptée en ce qui concerne le contenu de l'enseignement, le niveau des objectifs d'apprentissage, les méthodes d'enseignement, les rythmes de croissance et de maturation, les capacités d'adaptation et d'attention des enfants, et la durée variable de l'acquisition des connaissances, l'école primaire doit procurer à chaque enfant une réussite "différenciée" ouvrant la voie aux études et à la formation ultérieures et lui permettant de participer activement à la vie culturelle de notre pays.

LES OBJECTIFS DE L'ECOLE PRIMAIRE

L'école a la mission d'aider chaque enfant à devenir un adulte libre et autonome, responsable et solidaire, en développant ses aptitudes, ses attitudes et ses connaissances, en collaboration avec la famille.

Centrée sur l'enfant dans sa totalité, l'école doit soutenir et stimuler les capacités individuelles de chaque enfant pour permettre son épanouissement intellectuel, affectif et physique et son insertion optimale dans la vie sociale, professionnelle, économique et culturelle.

Dans l'instruction et l'éducation des jeunes, l'école primaire joue un rôle primordial et décisif. Elle doit vivre et évoluer dans le monde moderne et transmettre des connaissances et des valeurs établies et reconnues par les différents partenaires de l'école.

Une étude du Conseil de l'Europe portant sur l'innovation dans l'enseignement primaire définit les objectifs de celui-ci.

"L'enseignement primaire ne doit pas se limiter aux éléments de base de la lecture, de l'écriture et du calcul, bien que ceux-ci demeurent importants. Il doit ouvrir aux enfants des perspectives plus larges sur leur environnement culturel et matériel immédiat et plus lointain. Il doit leur donner la possibilité d'acquérir et de mettre en pratique les valeurs démocratiques de tolérance, de participation, de responsabilité et de respect des droits d'autrui. Il doit stimuler le développement des connaissances, les techniques et les attitudes en matière d'apprentissage qui modèleront leurs réactions futures aux exigences de l'école secondaire, du monde du travail, de la famille et de la collectivité. L'enseignement primaire constitue donc une étape vitale, la base même de ce qui sera un processus éducatif s'étendant sur la vie entière et dans une société multi-culturelle."

"Ces objectifs généraux sont acceptés dans tous les Etats-membres, mais ils n'ont pas la même portée dans chaque pays. Il y a des accents différents. Ces accentuations correspondent aux exigences et aux attentes de la société."



L'école primaire luxembourgeoise a de longues et solides traditions. Les lois scolaires et les plans d'études successifs, les idées directrices qui ont présidé à leur mise en oeuvre ont pris en considération les valeurs et les exigences de la société des époques concernées. Depuis, le monde a subi des mutations profondes; la société luxembourgeoise a connu, dans sa composition, des modifications considérables; les attentes des parents et des enfants ont varié.

Dès lors, il est indispensable de préciser, d'une part, les impératifs du monde moderne et les particularités de l'école luxembourgeoise et de définir, d'autre part, les finalités de l'action éducative sur les plans intellectuel, social, affectif, physique, esthétique et moral.

A la fin du 20^e siècle, la société se caractérise dans les pays industrialisés entre autres par:

- les changements profonds dans tous les domaines de l'activité humaine,
- la mise en question des valeurs traditionnelles,
- la transformation des structures familiales,
- le phénomène de migration,
- l'évolution rapide des connaissances,
- la révolution technique et l'importance des nouvelles technologies de l'information,
- l'accroissement du temps de loisir,
- le problème de la formation professionnelle et de l'emploi,
- l'influence accrue d'une éducation parallèle, due aux moyens de communication,
- la nécessité, pour l'adulte, d'une formation permanente.

Dans l'enseignement, les changements majeurs intervenus sont dus notamment à

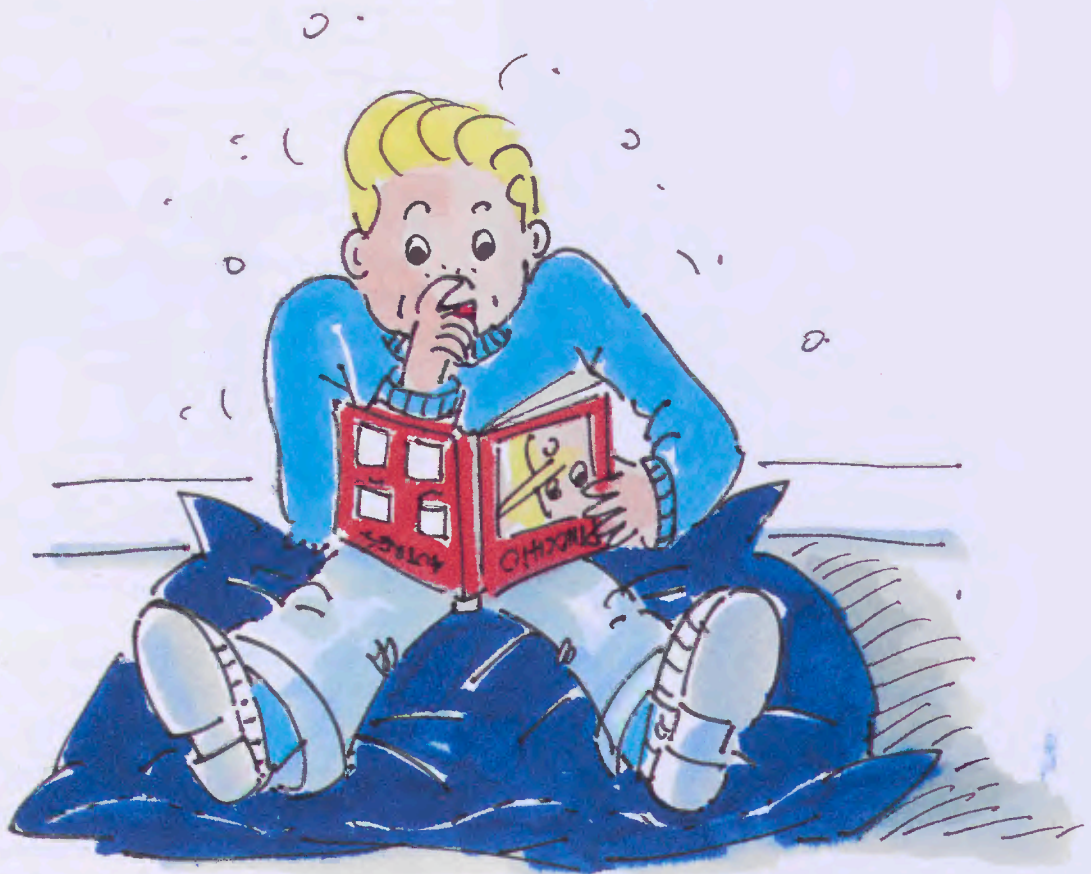
- l'impact croissant des recherches psychologiques et pédagogiques,
- une multiplication et une différenciation de l'offre scolaire et une prolongation de la scolarité pour la majeure partie des enfants,
- un certain déséquilibre entre les enseignements traditionnels et les exigences du monde moderne,
- une diversification des moyens didactiques,
- une modification du processus cognitif des enfants, suite à l'influence grandissante des nouvelles technologies de l'information,
- une diminution du temps de classe et, en conséquence, une augmentation du temps libre,
- un accroissement de l'offre péri- et parascolaire,
- un abaissement des effectifs des classes,
- une fatigabilité accrue des enfants due à l'actuel mode de vie,
- un intérêt accru des familles pour les problèmes éducatifs, lié à l'incertitude de l'avenir de leurs enfants.



L'école luxembourgeoise doit mettre à profit, à tous les niveaux, les particularités de notre pays, à savoir:

- sa situation géographique au carrefour de deux grandes cultures,
- sa particularité linguistique due à sa situation géographique et à son histoire,

- la composition pluriethnique de sa population et le nombre important d'enfants étrangers dans tous les ordres d'enseignement,
- la situation économique d'un petit pays, ouvert dans de nombreux secteurs sur l'étranger,
- sa vocation européenne au centre de l'Europe en train de se créer.



Coopération de l'école primaire avec les parents et la collectivité



COOPERATION DE L'ECOLE PRIMAIRE AVEC LES PARENTS ET LA COLLECTIVITE

L'éducation est un processus continu qui ne saurait être fragmenté. Au cours des premières années de la vie, le lieu d'apprentissage le plus important de chaque enfant est le foyer familial. Pour être efficace, le travail de l'école doit donc, dans la mesure du possible, s'appuyer sur l'action éducative des parents.

L'école doit compléter le travail des parents et coopérer avec eux. Si l'on veut que l'enfant apprenne d'une manière pertinente et cohérente, il faut fonder son éducation et ses apprentissages sur sa vie à la maison et dans la collectivité. Une communication, une concertation et une coopération actives entre les parents et le personnel enseignant doivent donc être recherchées.

Une coopération fructueuse peut revêtir de nombreux aspects:

1. Dans le cadre de réunions collectives pour parents, notamment au début de l'année scolaire, et de consultations individuelles pour parents, le personnel enseignant assure une information régulière et systématique des parents. Ces informations peuvent porter p. ex. sur

- l'horaire des classes et l'horaire de travail;
- les méthodes d'enseignement;
- les devoirs à domicile;
- la vie à l'école;
- le développement de l'enfant en général.

Des discussions libres ont pour objectif de garantir l'information réciproque du personnel enseignant et des parents sur le développement individuel des différents enfants.

2. L'école primaire constitue un environnement domestique confortable et fonctionnel offrant un sentiment de confiance et de sécurité.

Cela implique notamment

- l'aménagement de coins flexibles permettant aux enfants de poursuivre différentes activités;



- un équipement varié et adapté aux disciplines enseignées;
- l'aménagement, dans les alentours de l'école, d'installations de loisirs et de jeux en plein air accessibles aux enfants;
- la création de structures d'accueil destinées à recevoir les élèves de la fin des cours de la matinée jusqu'à la reprise des cours du début de l'après-midi et à assurer un service-repas à midi.

3. Les activités et les méthodes à l'école primaire doivent tenir compte de la vie extrascolaire des enfants. Elles se basent sur une pédagogie centrée sur les intérêts et les besoins des enfants. Cela implique que le personnel enseignant adapte, d'une part, les travaux d'apprentissage au contexte socio-culturel des enfants dont il a la charge et que, d'autre part, il s'occupe davantage des enfants qui n'ont pas dans leur milieu familial des possibilités d'apprentissage «suffisantes», c'est-à-dire les enfants socialement ou linguistiquement désavantagés.





La culture, au sens large du terme, comprend l'ensemble des valeurs, des comportements et des savoirs et est définie comme cette « dimension supplémentaire exaltant le respect de la dignité individuelle et des valeurs spirituelles ». Dans sa dimension esthétique, elle comprend toutes les expressions artistiques produites par la société. La culture, dans ces deux sens, est transmise notamment par l'école.

L'école, qui a pour objectif premier d'éveiller et de transmettre des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, doit donc être considérée sous l'aspect du développement culturel, en favorisant d'une part la participation passive des enfants -mettre la culture à la portée de tous- et en encourageant d'autre part la créativité de chacun. La culture est une fin et non un moyen, elle est une valeur en soi et est par conséquent liée étroitement à l'éducation. En d'autres mots, l'éducation doit être déterminée à la lumière d'objectifs culturels. La culture ne se limite pas à sa dimension esthétique; elle suppose une pensée indépendante, pratiquant la tolérance, l'écoute et l'ouverture.

La vie culturelle est largement tributaire des transformations économiques et sociales du dernier quart de siècle, à savoir des innovations techniques, du dépeuplement des régions rurales au profit des agglomérations plus importantes, de la prolongation de la scolarité et du relèvement général du degré d'instruction, de l'évolution et de l'offre accrue et diversifiée des loisirs.

Ces transformations ont de nombreuses conséquences sur la vie culturelle tant des individus que de la collectivité.

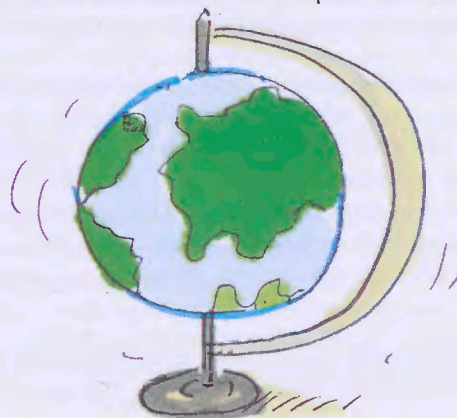
L'école, par sa mission éducative, a un rôle capital dans l'éducation culturelle. Le seul moyen efficace pour élargir le public qui a accès aux arts et à la culture est celui qui consiste à dispenser à tous les jeunes, pendant la période de la scolarité obligatoire, une véritable éducation culturelle. Celle-ci ne constitue pas une discipline nou-

velle, fermée sur elle-même, mais plutôt une dimension dynamique, présente dans toutes les disciplines enseignées à l'école.

L'éducation culturelle ne peut plus être, aujourd'hui, le privilège d'une minorité. Toute démocratie doit assurer l'accès aux valeurs culturelles au même degré qu'elle doit garantir la liberté et les droits fondamentaux de l'homme.

L'éducation culturelle doit être générale et ne pas servir à des sélections; elle doit être permanente, aider à vaincre des barrières sociales, élargir des horizons et élever le niveau de vie intellectuel. Elle doit contribuer à transmettre les valeurs culturelles du passé et à préparer des aptitudes individuelles et collectives en vue de nouvelles créations.

Au-delà de ses aptitudes et de ses connaissances professionnelles, l'enseignant dispose de motivations et d'atouts suffisants pour transmettre à ses élèves toutes les informations, suggestions et initiations nécessaires à leur éducation culturelle générale. Les matières inscrites au plan d'études offrent de multiples occasions pour





ajouter, au cours des leçons, des informations culturelles supplémentaires en rapport avec le sujet traité, même en dépassant le cadre restreint d'une discipline. L'enseignant contribue ainsi à élargir l'horizon de ses élèves tout en rendant son cours plus attrayant et plus vivant. Il va sans dire que les programmes d'enseignement, déjà assez chargés, n'en devront pas être augmentés.

Toutes les disciplines ont leurs valeurs culturelles propres. Certaines activités scolaires, telles les classes-promenades, les visites de monuments et de musées, l'assistance à des concerts ou à des spectacles, les fêtes scolaires, les jeux scéniques, sont particulièrement indiquées pour contribuer à l'éducation culturelle des enfants. Cette éducation est soutenue en dehors de l'école par l'offre variée de loisirs éducatifs faite par les différentes organisations péri- et parascolaires qu'il convient d'encourager dans leurs efforts.

Une telle conception de la culture dans l'éducation conduit, dans une société pluriculturelle comme la nôtre, tout naturellement à l'éducation interculturelle.

Etant donné que «... les phénomènes migratoires font désormais partie de la société moderne et constituent l'occasion de créer les conditions d'un véritable dialogue des cultures dans le respect mutuel des spécificités», des experts du Conseil de l'Europe ont dégagé le concept d'éducation interculturelle lequel désigne «un processus actif de communication et d'interaction entre les cultures devant aboutir à un enrichissement mutuel».

L'éducation interculturelle propose aux enfants

- de se connaître mutuellement,
- de chercher à se comprendre,
- de se respecter,
- d'apprendre les uns des autres,
- de s'aider les uns les autres.

L'éducation interculturelle implique une attitude à la fois réceptive et créatrice de toute la communauté, notamment des différents partenaires scolaires. Elle doit permettre aux enfants étrangers d'accé-



der à l'égalité des chances à l'école et dans la vie professionnelle tout en sauvegardant leur identité culturelle.

Dans le Luxembourg d'aujourd'hui et de demain, une telle approche paraît nécessaire, qu'elle aboutisse ou non, selon le choix des intéressés, à une intégration progressive des enfants étrangers dans la communauté luxembourgeoise. Ainsi, ce qui à première vue, pourrait souvent sembler une charge, peut devenir un atout pour notre société.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a invité les Etats membres à inclure l'éducation interculturelle dans la formation initiale et en cours d'emploi de façon que tous les enseignants

- prennent conscience à la fois de leur propre culture et de celle des migrants;
- luttent contre l'ethnocentrisme et les stéréotypes négatifs;
- enseignent aux élèves le respect des autres cultures,
- prennent conscience des causes et des effets de la migration dans

les domaines social, économique et politique;

- maintiennent des contacts directs avec les parents des migrants.

Afin d'assurer la réussite d'une telle éducation interculturelle, il serait indiqué de

- donner aux enseignants la possibilité de mettre en oeuvre une démarche personnelle et un programme adapté à leur classe, compte tenu des objectifs généraux définis par le plan d'études;
- favoriser le travail en groupe des enseignants par l'échange d'idées et d'expériences;
- informer les parents luxembourgeois et étrangers ainsi que les autorités communales des expériences réalisés, du processus d'apprentissage des enfants et de leur progression;
- donner aux élèves étrangers la chance de réussir selon les critères de l'école luxembourgeoise tout en respectant leur milieu culturel et en les amenant à maîtriser leur propre langue;

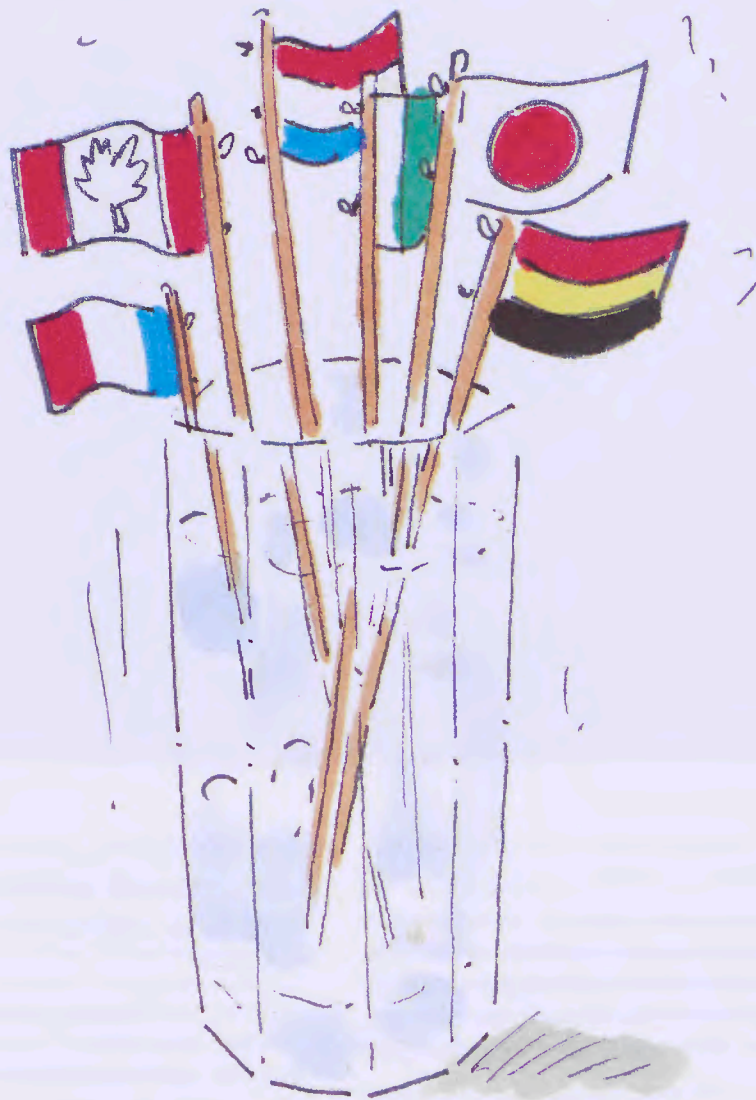
- faire en sorte que la présence d'enfants étrangers devienne pour toute la classe une source de compréhension et une ressource supplémentaire de connaissances et de développement;
- permettre aux instituteurs en activité de service de parfaire leur formation en ce qui concerne une éducation interculturelle et d'acquérir, le cas échéant, une connaissance élémentaire de la langue des migrants.

S'il est demandé à l'école de dispenser un enseignement de qualité, sa tâche ne s'arrête pas là. Elle a, outre sa mission d'éducation, une

mission d'acculturation et de socialisation. Or, «le propre de l'éducation interculturelle, du développement culturel des migrants, de l'enrichissement réciproque des cultures et de ceux qui s'expriment à travers elles est précisément de dépasser les frontières et de décloisonner la communication».

Références: Rapport du Conseil supérieur de l'Éducation nationale sur l'éducation culturelle (1984).

Différentes publications du Conseil de la Coopération culturelle (CDCC) du Conseil de l'Europe.





Lëtzebuergesch

Nodeem "Lëtzebuergesch" als Nationalsprooch unerkannt as, muss et och an eise Schoulen déi Plaz kréien, déi et verdéngt.

D'Hauptzil vum Lëtzebuergesch as, sech mat aneren an der Mammesprooch méndlech ze verstännegen an Texter geleefeg ze liesen.

D'Kanner sollen de Lëtzebuenger Sproochschaz esou kennen a gebrauchte léieren, datt si sech an de verschiddenste Situatioune genee ausdrécke kënnen.

D'Lëtzebuergesch as dat giedlechst Fach, fir eis geeschteg a kulturell Wäerter aus Brauchtum a Geschicht weiderzegin.

Wann d'Lëtzebuergesch och vun elo u méi eng grouss Plaz an eise Stonneplang anhëllt, dann dierf d'Léierpersonal awer net derzou bruecht gin, zevill Ufuerderungen un d'Kanner ze stellen. Et soll keng weider Belaaschtung am Kand séngem Schoulliewe gin,

mä et soll e Fach gin, an deem Freed a Spaass Trëmp sin.

De Cours vum Lëtzebuergesch soll duerch déi gebrauchte Methoden esou opgebaut gin, datt duerch Spill a Spaass, d'Freed mam Schwätzen, mam Liesen a méi spéit och eventuell mam Schreiwen entsteet an erhale bleift.

Duerch d'Schreiw vum Lëtzebuergesch soll d'Kand net strapazéiert gin, et dierfe keng Diktater gemaach gin, an d'Resultater vun den Exercicen dierfen och net fir d'Nummer op der Zensur zielen.

De Cours vum Lëtzebuergesch muss dem Niveau vun de Schüler ugepast gin. Un eng Klass, wou zum Beispill vill Auslännekanner dra sin, solle keng ze héich Ufuerderunge gestallt gin. Do bleift de méndleche Sproochgebrauch bis zum Enn vum Uewergrad dee wichtigsten Deel vum Cours.



Mëttelgrad

Wat d'Kand a sech ophëllt, as d'Grundlag fir séng produktiv a reproductiv Aktivitéiten. Duerfir müssen déi rezeptiv Méiglechkeeten och nach am Mëttelgrad ëmmer erëm geschoult gin. D'Exercicen, déi am Ennergrad gemaach gouwen, musse widderholl an ausgebaut gin. D'Kand soll d'Geleënheet hun, duerch Lauschteren sech an d'Gedanken, d'Gefiller an d'Meenunge vun aneren eranzefillen.

Dës Übunge féieren op de produktive Sproochgebrauch. Am Mëttelgrad soll d'Kand duerch d'mëndlech Sprooch esou wäit kommen, datt et sech fléissend a genee ausdrécke kann, an doduerch keng Schwierigkeeten huet, fir sich mat aneren z'ënnerhalen.

Vum 3. Schouljor u sollen d'Kanner un d'praktescht Liesen erugefouert gin, an hire Bléck soll esou trainéiert gin, datt si déi typesch lëtzebuergesch Wuertbiller lues a lues erfassen an doduerch fléissend liese léieren.

Uewergrad

Am Uewergrad as nach drop opzepassen, datt d'Kand sech mëndlech ëmmer méi gewierweg ausdréckt. Doniewent kënn et a Kontakt mat den Haaptregele vun der Schreifweis, fir se eventuell ze gebrauchen.

D'Virbereedung fir d'Schreiwten as schon am Mëttelgrad duerch geziilt Exercicen am Liesunterrecht gemaach gin.

Duerch verschidde Wierker, déi am Uewergrad fir d'Kand verständlech sin, léiert et dann och eis Haaptschreiftsteller kennen. D'Kand soll hir Wierker verstoen als Dokument vun deer Zäit, an deer si entstan sin. Déi geschichtlech Hannergrënn sollen den emotionalen oder de satiresche Moment verständlech maachen.

Och am Uewergrad as d'Schreiwte vum Lëtzebuergesche net obligatoresch. Der Léierpersoun bleift et iwwerlooss, de Programm dem Niveau an der Zesummesetzung vun hirer Klass unzepassen.

Et gi keng Diktater gemaach, an d'Schreiftlech zielt och net fir d'Nummer op d'Zensur.

Well d'Lëtzebuergesch eng gross Roll spillt bei der Integratioun vun den Auslänkerkanner, muss apaart Wäert drop geluegt gin, datt si voll a ganz an de Cours materabezu gin, an aktiv um mëndleche Sproochgebrauch deelhuefen.

D'Schüler, a besonnesch déi Schwaach, dierfen e kengem Fall duerch d'Léiere vun der Schreifweis strapazéiert gin. De Schoulmeeschter muss erausfannen, wat hien a sénger Klass an de Programm abawe kann. Duerfir sin déi folgend Säiten och éischer als Virschléi geduecht, an net als e virgeschriwwene Programm, deen all Kand bis zum Enn vun der Primärschoul kenne muss.

Ennergrad

Den Emgank mat der Sprooch as eng Condition, fir léieren ze schwätzen. Am wichtigsten as also, datt d'Kanner d'Geleënheet kréien, d'Sprooch ze gebrauchen (Elteren, Geschwëster, Spillkomeerden, Léierin, Schoulmeeschter).

Wann d'Kand an d'éischt Schouljor kënn, huet et séng Mammesprooch scho bis zu engem gewësse Grad entwéckelt. Dee Prozess muss duerch Sproocherzéiung an der Primärschoul virugefouert, intensivéiert a systematiséiert gin. Dat gët net mat reng formale Sproochübung gemaach, mä mat Sproochspiller, déi geplangt a gestéiert gin. Et müssen hefir Situatioune geschafte gin, déi d'Kanner un d'Schwätze kréien.

Niewent der Sprooch sin awer och déi Mëttelen, déi d'Sprooch begleeten, vu Wichtigkeit (Mimik, Gestik). A konkreten a praktesche Situatioune gehéiere Lauschteren, Nolauschteren, Schwätzen a Verstoen zesummen.

Den Inhalt vun der Sproocherzéiung féiert iwwer d'Verstoen zum Gebrauch vun de Sproochmëttelen.

Heihi gehéiert och eng méi genee Bedeitung a Bestëmmung vu Wierder, déi am Gebrauch sin, awer och d'Léiere vun neie Wierder.

FRANÇAIS, E adj. et n. Grammaire française. ♦ n.m. Langue romane parlée principalement en France, au Canada, en Belgique, en Suisse et en Afrique.



LANGUE FRANÇAISE

Par suite du développement extraordinaire des moyens de communication et des changements intervenus dans la structure démographique de notre société, où la francophonie a sensiblement augmenté, le rôle que joue le français dans la vie extrascolaire a largement évolué au cours des deux dernières décennies. Cela implique qu'on insiste davantage en classe sur son caractère de langue de communication et qu'on adapte dans ce sens les objectifs et les méthodes scolaires.

L'enfant apprendra ainsi le français en vue de pouvoir le pratiquer d'une façon efficace et correcte dans des situations de communication concrètes et variées. Il devra être capable de comprendre des messages et d'y répondre d'une façon adéquate. Il devra pouvoir en formuler lui-même. Il va de soi que la communication sera aussi bien orale qu'écrite.

Options méthodologiques fondamentales

"Apprendre à communiquer en français, oralement et par écrit", voilà l'objectif général de l'apprentissage de la langue française qui se fera selon les options fondamentales suivantes:

- Recours à des situations de communication dès le début de l'apprentissage

Pour apprendre à communiquer, il faut s'entraîner à communiquer. Il ne suffit pas de fournir aux élèves des stocks de mots et de connaissances grammaticales et de les fixer par des exercices mécaniques et répétitifs dans l'espoir qu'ils sauront réinvestir leur savoir le moment venu. Il faut en outre créer des situations de communication en classe. Ainsi, à l'oral, l'échange avec l'enseignant et surtout celui avec les autres élèves devra occuper une place importante, tandis qu'à l'écrit, on privilégiera les activités qui demandent à l'élève un effort personnel de construction plutôt que des exercices dont les réponses sont programmées d'avance.

- Importance de l'oral et de l'écrit

Toutes les méthodologies modernes reconnaissent la priorité de l'oral. L'écrit doit se développer sur les fondements d'un oral bien assimilé, tout comme l'enfant parle avant d'apprendre à lire et à écrire.

D'ailleurs, l'oral est un objectif en lui-même. En effet, à côté de l'écrit, le français oral joue un rôle important dans les échanges sociaux en dehors de la vie scolaire. Il importe donc que l'élève s'entraîne à comprendre le français parlé et à s'exprimer oralement d'une façon correcte et adéquate.



La revalorisation de l'oral ne doit pourtant pas se faire au détriment de l'écrit. Il s'agit de bien préciser la part des choses: on ne doit pas oublier que, malgré l'évolution des moyens audio-visuels, la majeure partie des communications sociales, y compris celles passant par l'informatique et la télématique, s'effectuent par l'écrit. L'apprentissage de l'écrit garde donc tout son poids et si l'on veut donner à l'oral la place qui lui convient dans l'enseignement du français, cela ne signifie nullement qu'on veuille négliger l'écrit. Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que lire et écrire sont des actes de communication au même titre que comprendre et parler.

- *Souci de la forme*

L'enfant qui veut communiquer en français se trouve pris entre son besoin d'expression et les moyens linguistiques très restreints et imparfaits qu'il a à sa disposition. Cela crée un déséquilibre qu'on doit peu à peu éliminer en créant des situations d'apprentissage où les enfants sont amenés à la fois à communiquer et à surveiller la forme de leur énoncé.

- *Pédagogie flexible de la faute*

Les exigences de l'enseignement varient en fonction de deux facteurs: du niveau atteint par les élèves conformément à la

progression établie par les programmes d'une part, de la situation d'apprentissage de l'autre. Selon cette situation, l'enseignant aura à nuancer son attitude: intransigeant lors d'activités qui visent les connaissances de base, il sera plus tolérant dans le cadre de "productions" plus ouvertes et plus personnalisées et, d'une façon générale, dans le contexte de la production orale où les fautes ont moins d'impact que dans les productions écrites. Il évitera surtout de décourager l'élève à s'exprimer librement par un souci exagéré de correction. Il essaiera plutôt de déterminer, à partir des fautes, le niveau réellement atteint par l'élève et d'y adapter son action pédagogique.

Il faut corriger l'élève de manière à l'amener à se surveiller lui-même lorsqu'il parle ou lorsqu'il écrit. Les critères à appliquer sont les suivants (par ordre de priorité):

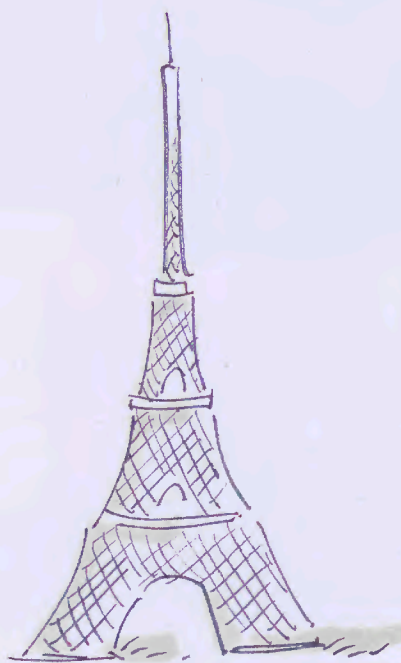
- le message est-il compréhensible?
- le message est-il adapté à la situation?
- le message est-il grammaticalement acceptable?

- *Décloisonnement des activités*

Le but visé par l'apprentissage du français est une pratique efficace de la langue. Au-delà de leurs objectifs spécifiques, les multiples

activités que peut comporter l'enseignement du français doivent toutes converger vers cet objectif fondamental, d'où la nécessité de faire disparaître toute séparation rigide entre les différents types d'activités.

La démarche est double: il s'agit, d'une part, de relier entre elles les différentes catégories d'activités dans une même leçon de français et, d'autre part, d'utiliser le français dans les autres branches et dans l'environnement extrascolaire.



Objectifs généraux

D'une façon simplifiée, on peut définir les objectifs de l'apprentissage du français jusqu'en 6^e année d'études comme suit:

- comprendre les messages pratiques, oraux et écrits, de la vie scolaire et extrascolaire, les transmettre et y réagir;
- comprendre des textes oraux en relation avec les centres d'intérêt traités en classe;
- communiquer oralement avec les autres enfants et les adultes sur des faits de la vie scolaire et extrascolaire;
- manifester pour la lecture un intérêt motivé et lire couramment, pour s'informer ou par plaisir, des textes en français facile, mais également des textes authentiques;
- s'exprimer par écrit (dans le cadre d'activités dirigées, sollicitées ou spontanées) en respectant les principales règles de la composition, de la grammaire et de l'orthographe;
- acquérir des connaissances de base grammaticales et orthographiques ainsi qu'une terminologie grammaticale élémentaire;
- se familiariser avec les méthodes de travail (consultation de classements par ordre alphabétique, d'un dictionnaire français-français, utilisation d'un texte de documentation, d'un tableau, d'un fichier) à la base des progrès ultérieurs.

Les cycles d'apprentissage du français à l'école primaire

L'apprentissage du français à l'école primaire s'organise en trois cycles:

- le cycle d'initiation (2^e et 3^e années d'études) au cours duquel les enfants acquerront des connaissances de base dans les domaines "comprendre, parler, lire, écrire";
- le cycle d'élargissement (4^e année d'études) a pour mission d'entretenir et de développer les compétences acquises au cycle d'initiation et d'élargir les connaissances dans les domaines du vocabulaire et de la grammaire (on apprendra progressivement aux enfants à maîtriser un système temporel simple comportant l'indicatif présent, le passé composé, l'imparfait et le futur proche pour leur permettre d'avoir accès au récit);
- au cours du cycle d'approfondissement (5^e et 6^e années d'études), les connaissances sont de plus en plus systématisées, l'expression orale et écrite est davantage personnalisée et l'écrit prend plus d'importance (les enfants de la 6^e année d'études doivent être capables de généraliser des mécanismes de construction de mots et d'orthographe grammaticale à partir d'exemples étudiés).

Les différents types d'activités

L'enseignant a intérêt à combiner plusieurs activités au cours d'une même leçon de français, ce qui rendra la leçon bien plus vivante.

On peut distinguer les cinq genres d'activités suivants:

- la compréhension orale
- les échanges oraux
- la lecture
- la pratique de l'écrit
- l'usage poétique de la langue

- Compréhension orale

Le message parlé se présente au débutant comme un ensemble indistinct de sons. Le travail sur des textes oraux aidera l'enfant à s'habituer peu à peu aux nouvelles configurations sonores et à s'approprier des modèles qui activeront son propre répertoire et qui lui permettront de formuler de mieux en mieux ce qu'il a à dire.

Au cycle d'initiation, on proposera à l'enfant des textes simples et créés à des fins pédagogiques. Puis on le confrontera progressivement à des textes "authentiques", faisant intervenir le français courant.

L'écoute répétée de textes oraux lui permettra de prendre peu à peu des habitudes langagières s'inspirant directement du français parlé.

- Echanges oraux

Savoir communiquer, c'est d'une part être capable de comprendre le message d'un interlocuteur et d'y réagir, c'est d'autre part savoir exprimer ses propres intentions par la parole.

L'aptitude à communiquer ne peut s'acquérir que par une pratique systématique et suivie. L'enseignant doit donc créer en classe des situations qui font appel à des échanges oraux.



Au début, il s'agira de situations simples et concrètes ne demandant qu'un vocabulaire et une grammaire encore très limités. Peu à peu, on progressera vers des situations plus complexes et plus éloignées du vécu direct, obligeant ainsi l'enfant à s'exprimer de façon de plus en plus nuancée.

- Lecture

On peut distinguer deux aspects complémentaires dans l'acte de lire:

- L'aspect technique qui est la reconnaissance de signes graphiques (lettres ou groupes de lettres) qui renvoient à des signes phoniques (sons);

- L'aspect fonctionnel qui est l'aptitude à tirer d'un texte les informations qu'il contient.

Au moment où l'enfant aborde l'étude du français, il maîtrise déjà une technique de lecture (qu'il a acquise par le biais de la langue allemande ou d'une autre langue).

En français, l'apprentissage de la lecture passe normalement par une phase où l'enfant lit à haute voix des messages qu'il a appris à maîtriser à l'oral.

Or, même si l'accès au sens peut passer par la lecture à haute voix, l'objectif véritable ne peut être que la lecture silencieuse. Il faut donc renforcer l'intérêt de l'enfant pour l'écrit (e.a. par le moyen d'une bibliothèque de classe, d'un coin-lecture, de livres d'enfants et de textes variés qu'on lui fait lire à domicile).

- Pratique de l'écrit

Il est évident que par suite de la permanence de l'écrit et de l'absence d'un interlocuteur direct, la communication écrite exige des phrases et des textes plus élaborés que la communication orale.

L'apprentissage systématique de l'écrit commence en 3^e année d'études et se poursuit bien au-delà de l'enseignement primaire. A tous les niveaux de cet apprentissage, on doit distinguer les activités d'expression qui permettent d'utiliser la langue en tant que moyen de communication et les activités d'analyse et de structuration qui prennent la langue comme objet d'étude.

Quant à la progression, on part en général de textes courts ayant pour origine des situations concrètes (consigne écrite) pour aboutir à des productions plus complexes (récit sur un événement vécu ou imaginé).

Il ne suffit d'ailleurs pas d'apprendre à élaborer un texte écrit, il faut aussi apprendre à le présenter. En effet, avant sa mise au net, un texte écrit est soumis à des traitements successifs.

L'évaluation des productions écrites doit tenir compte de la dynamique propre à l'apprentissage de l'écrit: tout ce qui est maîtrisé à l'oral ne peut pas être maîtrisé à l'écrit.

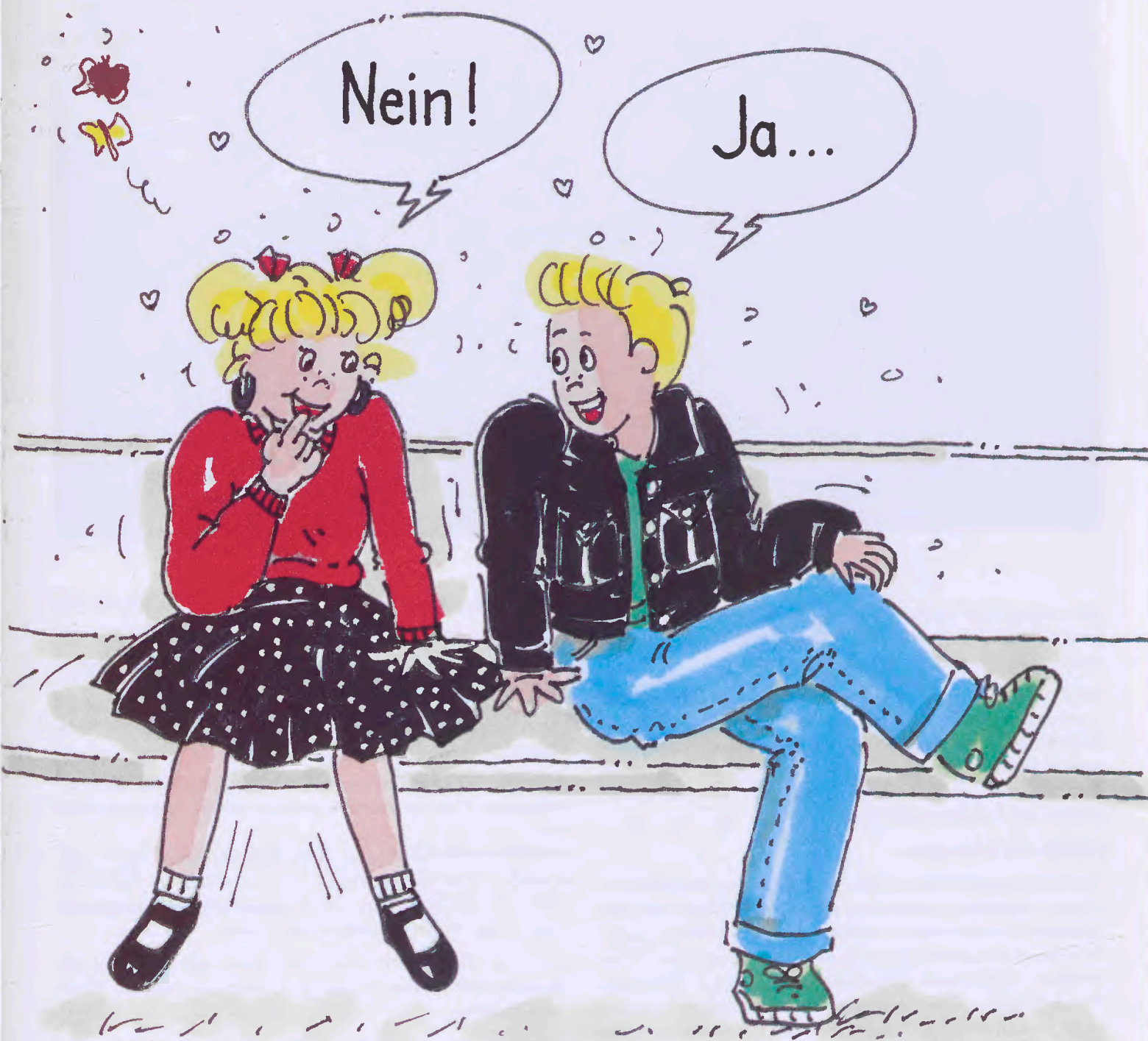
- Usage poétique de la langue

Les activités poétiques répondent au goût de l'enfant par les sonorités et le rythme et elles incitent à la création linguistique.

L'enseignant proposera aux élèves des poèmes, des chansons et des extraits de textes choisis pour leur valeur littéraire en leur demandant de les mémoriser et de les présenter oralement. Il les incitera à produire eux-mêmes (par écrit) de petits poèmes.

Ces activités leur permettent d'explorer les sonorités de la langue française et de les mettre en forme en recourant à diverses possibilités de présentation graphique et orale.





Es ist Aufgabe des Deutschunterrichtes, die Kinder Hören und Sprechen, Lesen und Schreiben zu lehren.

Einander zuhören und miteinander reden

Im mündlichen Sprachunterricht lernen die Kinder, einander zuzuhören, die Äußerungen anderer zu verstehen und ihnen Interesse entgegenzubringen.

Außerdem erwerben sie die Fähigkeit, sich sachangemessen und verständlich auszudrücken.

Dies lernen Kinder z.B., wenn sie regelmäßig erzählen dürfen (Erlebnis, Bilderfolge...) und wenn sie Beobachtungen über Vorgänge, Personen und Dinge mitteilen können.

Dabei beachten die Kinder bestimmte Gesprächsregeln: den Ge-

sprächspartner ausreden lassen, auf das Gesagte eingehen, die Worterteilung abwarten,...

Des weiteren werden die Kinder im Hören und Sprechen durch ein breites Angebot an literarischen Formen gefördert, zum Beispiel durch das Aufnehmen und Nacherzählen von Texten, Geschichten, Märchen. Kinder können sich selbst Geschichten ausdenken oder szenisch darstellen.

Freude am Lesen

Im Leseunterricht soll Freude am Lesen gefördert und Einsicht in den Nutzen des Lesens geweckt werden. Dabei erfahren die Kinder, daß Lesen sowohl der Information als auch der Unterhaltung dient.

Die Lesebereitschaft der Kinder wird z.B. gefördert durch regelmäßiges Vorlesen, Einrichten einer Lesecke, das Lesen von Kinderbü-



chern, durch die Veranstaltung von Autorenlesungen und den Besuch von Bibliotheken und Buchhandlungen sowie das Lesen von Erzählungen, Gedichten, Comics, Witzen, usw.

Die Kinder sollen lernen, sich gedanklich und sprachlich mit Texten auseinanderzusetzen. Dies geschieht z.B., wenn sie ihr Wissen zu einem Einzelwort austauschen oder die Bedeutung eines Wortes im Lexikon nachschlagen, den Zusammenhang zwischen einzelnen Passagen erkennen, Textinhalte nacherzählen, Texte inszenieren, umgestalten, fortführen oder illustrieren.

Freude am Schreiben

Im Schreibunterricht bauen Kinder eine dauerhafte Schreibmotivation auf. Schreiben wird als sinnvolle Tätigkeit erfahren, wenn sie Schreiben in verschiedenen Funktionen anwenden: Mitteilungen für die anderen Klassenkameraden an die Pinnwand schreiben, Briefe schreiben, Texte für eine Schülerzeitung schreiben, von Erlebnissen und Ereignissen erzählen, ein Bild im Detail beschreiben, Fragen zu einem Text beantworten, Abenteuer- oder Phantasiegeschichten selbst schreiben.

Das spontane Schreiben (Aufsatzschreiben) sollte von Schreibfreude und Schreiblust geprägt sein. Im Vordergrund steht, daß die Kinder vielfältige Erfahrungen im Schreiben sammeln. Kinder schreiben Texte entweder zu einem vorgegebenen Inhalt (z.B. Beschreibung einer Bildgeschichte), zu einem offenen Inhalt (z.B. Erlebnis-aufsatz) oder zu einem frei gewählten Inhalt (z.B. Beitrag für die Schülerzeitung).

Spontanes Schreiben ist ein höchst komplexer Prozeß, der in der Primärschule angebahnt wird. In der Primärschule geht es vor allem darum, daß Kinder lernen, sich Wissen zu beschaffen (z.B. durch Gespräche oder Nachschlagen im Sachbuch oder Lexikon), Wissen zu gliedern (z.B. durch den Ablauf eines Erlebnisses oder die Abfolge eines Vorganges) und den Begriffen die treffenden Wörter zuzuordnen.

Richtig schreiben

Im Rechtschreibunterricht sollen die Kinder orthographische Sicherheit entwickeln. Rechtschreibung hat keinen Selbstzweck, sondern hat im gesamten Sprachunterricht eine dienende Funktion.

Im Laufe der Primärschulzeit lernen die Kinder spezifische Verarbeitungsprozesse anwenden:

Sie lernen, Wörter mit orthographischen Besonderheiten richtig zu artikulieren. Einfache Wörter können so richtig geschrieben werden.

Bei anderen Wörtern müssen die Kinder nachdenken. Sie nehmen entweder grammatische Regeln oder sprachliche Strategien zu Hilfe (z.B. Großschreibung der Dingwörter; Wortverlängerung: Berg - Berge; Wortableitung: Bäume - Baum).

Und dann gibt es auch Wörter, bei denen sich die Kinder die Besonderheiten merken müssen (z.B. Dehnung: wohnen; Schärfung: kommen).

Diese Verarbeitungsprozesse werden noch gefestigt, indem die Kinder das Wort schreiben, es überprüfen und einüben.

Orthographische Sicherheit wird durch bestimmte Übungsformen aufgebaut, insbesondere durch Abschreiben, Diktatschreiben oder andere Übungen wie Lückentext und Wortfamilien.

In den einzelnen Schuljahren lernen die Kinder einen Grundbestand an Wörtern beherrschen, der progressiv erweitert wird. Das konsequente Üben und Wiederholen eines solchen Schreibwortschatzes führt schneller zur Sicherheit in der Rechtschreibung als das Lernen immer wieder neuer Wörter.

Der kontinuierliche Gebrauch eines Wörterbuches ist für die Entwicklung von Rechtschreibsicherheit unabdingbar. Die Fähigkeit, ein Wörterbuch zu benutzen, macht Kinder unabhängig und selbstständig in der Rechtschreibung: Fehlern wird vorgebeugt, Fehler können gezielt korrigiert werden.

Grammatik

Grammatikunterricht in der Primärschule hat ebenfalls keinen Selbstzweck, sondern sprachfördernde Funktion.

Im 1. und 2. Schuljahr beginnen die Kinder, über Sprache als Gegenstand nachzudenken.

Ab dem 3. Schuljahr werden die wichtigsten Sprachstrukturen in bezug auf Laut-, Wort- und Satzbildung systematisch bewußt gemacht und geübt.

Beim Nachdenken über Sprache erwerben die Kinder einen bestimmten Bestand an grammatischen Begriffen (z.B. Artikel, Nomen, Verb, Adjektiv), die am Ende des 6. Schuljahres bekannt sein sollen.

Schließlich lernen die Kinder in der Primärschule den Gebrauch der wichtigsten Interpunktionszeichen: Punkt, Komma, Fragezeichen, Ausrufezeichen, Doppelpunkt und Anführungszeichen.

Lesen- und Schreibenlernen

Spezifische Hinweise zum Lesen- und Schreibenlernen im 1. und 2. Schuljahr liegen der Fibel bei. Diese Mitteilungen sind auch im Unterrichtsministerium erhältlich.

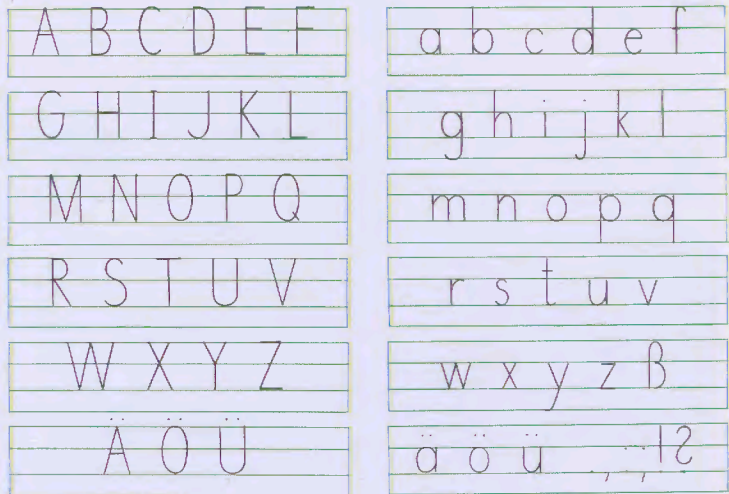
Die Schrift

Wenn Kinder schreiben lernen, müssen sie eine Vielzahl neuer Fähigkeiten entwickeln und untereinander koordinieren. Schreib-erziehung hat kommunikative, motorische, orthographische und ästhetische Fähigkeiten zu beachten. Drucken und Kursivschreiben von Hand sind Tätigkeiten, die zusammen zur Entwicklung einer persönlichen Handschrift führen, die sich letztlich durch Lesbarkeit und Zügigkeit auszeichnen hat.

Die Druckschrift

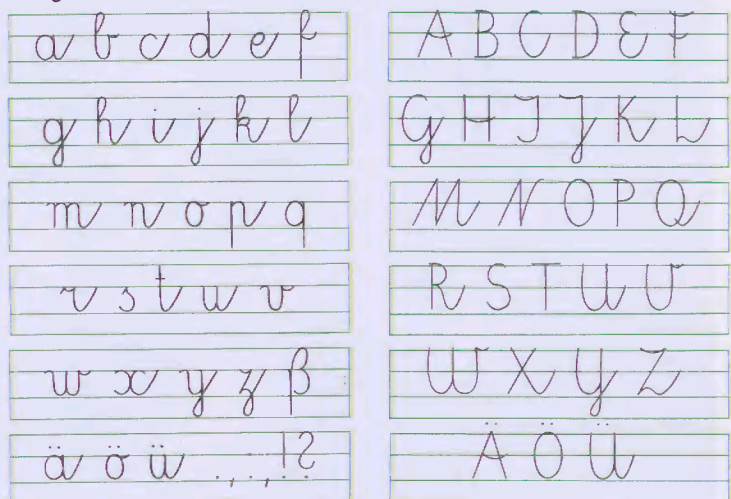
Das Einführen in das Schreiben im 1. Schuljahr beginnt mit der Druckschrift.

Grundformen der Druckschrift:

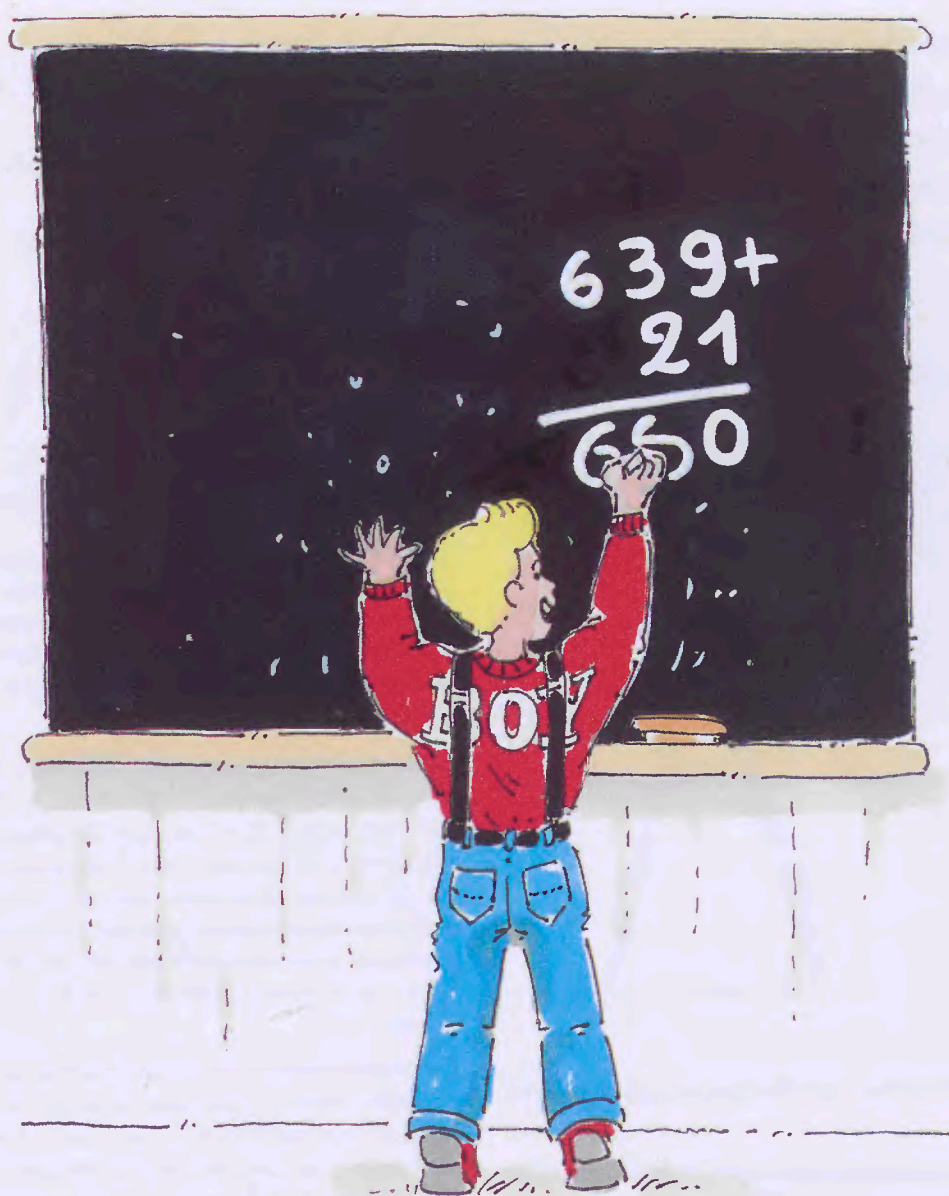


Die Schreibschrift

Die Schreibschrift wird je nach dem Entwicklungsstand der Schüler gegen Ende des 1. Schuljahres oder am Anfang des 2. Schuljahres eingeführt.







Der zeitbedingte Wandel im Rechenunterricht

Um mit der Entwicklung der modernen Technologie und Wissenschaft Schritt halten zu können, muß der herkömmliche Rechenunterricht in der Primärschule sich den heutigen Anforderungen anpassen.

Junge Menschen müssen, nach Abschluß ihrer Primärschulzeit, neben den üblichen rechnerischen Fertigkeiten ein Mindestmaß an mathematisch strukturellem Denkvermögen besitzen.

Es geht also in der Primärschule nicht darum, einen resolut modernen Mathematikunterricht einzuführen, sondern den althergebrachten Rechenunterricht der Arithmetik mit den modernen Erkenntnissen der Mathematik zu verzahnen.

Im heutigen Mathematikunterricht wird das rein mechanische Rechnen in zunehmendem Maße durch das gekonnte Einsetzen von Rechenstrategien, wie z.B. der Pfeilsprache, durch den Gebrauch

von adäquatem Rechenmaterial (Stäbchen, Zehnerabakus) und gegebenenfalls von Rechenmaschinen erleichtert.

Elementare Rechenfertigkeiten, wie das Beherrschen der 4 Grundoperationen, das Einmaleins, das Operieren mit Größeneinheiten, allgemeine Kenntnisse in Geometrie, bleiben weiterhin Voraussetzung für das zahlenmäßige Wissen und Können.

In diesem Sinn integriert der Mathematikunterricht den traditionellen Rechenunterricht, indem er den Erwerb der fundamentalen Rechenfertigkeiten an den Anfang jeder Rechenaktivität stellt.

Allerdings geht der Mathematikunterricht über die einfache Vermittlung einer routinemäßigen Rechenfertigkeit oder einer automatischen Anwendung von Lösungsformeln hinaus. Der Mathematikunterricht in der Primärschule kann sich nicht nur auf rein rechnerische Sachverhalte und auf die Schulung des rechnerischen Könnens beschränken. Er leitet die Kinder an, neue Lösungswege zu suchen durch das Mathematisieren konkreter Situationen mit Hilfe von Rechenmaterial oder durch graphische Darstellung.

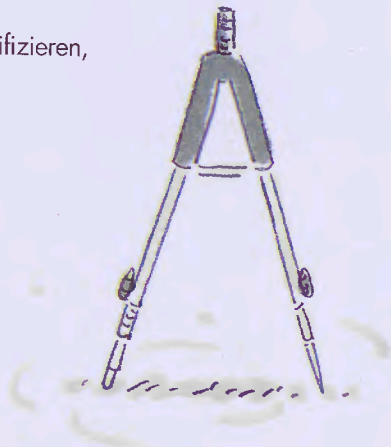
So fördert der heutige Mathematikunterricht

- den kindgemässen Aufbau logischer Denkformen,
- das Finden mathematischer Gesetzmäßigkeiten,
- das Verständnis mathematischer Strukturen,
- das Quantifizierende und praktische Rechnen.

Die Aufgaben des Mathematikunterrichtes in der Primärschule

Der Mathematikunterricht soll den Kindern ermöglichen, reale Sachverhalte ihrer Umwelt mit Hilfe von Zahlen zu erfassen, räumliche Vorstellungen aufzubauen und grundlegende mathematische Denkweisen zu erwerben, wie:

- klassifizieren,
- ordnen,
- generalisieren und spezifizieren,
- analogisieren,
- formalisieren,
- mathematisieren.



Neben diesen mathematischen Grundfertigkeiten soll der Mathematikunterricht

- die Kinder zu einem sicheren und geläufigen Rechnen mit Zahlen und Größen in den Grundrechenarten führen,
- das zahl- und formbestimmte Denken fördern und die Kinder zu logischem Denken anregen,
- das schlußfolgernde Denken vor allem beim Lösen von Sachaufgaben anbahnen und schulen,
- die Kinder zu sauberer, genauer, sorgfältiger Arbeit anleiten und dadurch wesentliche Charaktereigenschaften wie Genauigkeit, Sachlichkeit, Klarheit, Selbständigkeit und Selbstkontrolle fördern.

Die psychopädagogischen Grundlagen des Mathematikunterrichtes

Der Lernprozess für die Schüler wird stufenweise aufgebaut vom ersten bis zum sechsten Schuljahr. In allen Schuljahren findet sich dieselbe aufbauende Struktur wieder:

- der numerische Aspekt:
von der Genese des Zahlbegriffes zur Erweiterung des Zahlenraums
- der funktionale Aspekt:
Verständnis der grundlegenden Operationen mit Zahlen

- der metrische Aspekt:

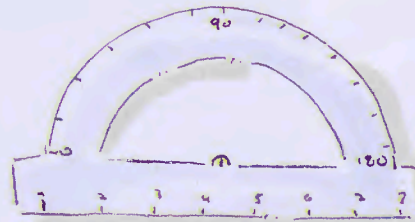
Grösseneinheiten und ihre Unterteilung: Längen, Flächen usw.

- der geometrische Aspekt:

die verschiedenen geometrischen Figuren und ihre Berechnung

- der problemorientierte Aspekt:

Sachaufgaben, Lösungswege, Strategien zum Problemlösen und -erfinden.



Die Lerninhalte und die Lernziele der einzelnen Schuljahre, sowie die notwendigen Begriffe, Symbole und Sprechweisen werden progressiv aufgebaut. Die einzelnen Bereiche, wie z.B. der Zahlenraum (numerische Aspekte), das Operieren mit Zahlen (funktionaler Aspekt) usw. werden dem altersbedingten Verständnisvermögen der Schüler angepaßt und erweitert.

Die Lernzielanforderungen, d.h. was die Schüler tatsächlich fertigbringen sollen, werden für die jeweiligen Aspekte präzise formuliert. Sie tragen dazu bei, den Lernstoff am Ende einer jeden Klassenstufe abzusichern. Sie erlauben dem Lehrer zu kontrollieren, ob der einzelne Schüler die Anforderung schafft. Gegebenenfalls muß er auf einzelne Lernergebnisse zurückgreifen, sie wiederholen, ausbauen. So wird erreicht, daß die Schüler sie als festen Bestandteil in ihr Wissen aufnehmen und für die nächste Klassenstufe sichern.

Der Mathematikunterricht in der Primärschule geht von der experimentellen Erfahrung aus, welche die Schüler mit Hilfe des Rechenmaterials machen können. Er reduziert sich niemals auf das Klären mathematischer Begriffe und das Aneignen von mathematischen Kenntnissen. Die Schüler sollen fähig werden, konkrete Situationen zu mathematisieren und entsprechend zu lösen.

Eine erste mathematische Früherziehung beginnt im Kindergarten. Sie besteht im spielerischen Umgang mit logischen Blöcken, genormten Stäbchen und ähnlichem Material. Im Umgang mit dem Material lernt das Kind ordnen, klassifizieren und bereitet so das einfache Verstehen von Operationen und Relationen vor.

In der Primärschule lernt das Kind, konkrete Situationen graphisch darzustellen, entsprechende Handlungen zu symbolisieren. Geeignete Arbeitsmaterialien wie Zehnerabakus und Pfeilsprache helfen ihm dabei. Auf diese Art und Weise erwirbt es allmählich den systematischen Gebrauch der mathematischen Sprache, ob es sich um gebräuchliche Zeichen oder Diagramme handelt.

Grundlegend für das Verständnis der Operationen ist der Umgang mit dem Rechenmaterial. Er führt zur verinnerlichten Handlung oder Denkhandlung und zum abstrakten Operieren mit Zahlen, Ziffern und Zeichen.

Im Mathematikunterricht steht das kreative Suchen bei der Problemstellung und beim Erarbeiten von Lösungsvorschlägen im Vordergrund.



Der zeitgemäße Mathematikunterricht beruht auf folgenden Prinzipien:

- operatives Vorgehen:

durch den handelnden Umgang mit Material lernen die Schüler konkrete Situationen mathematisieren;

- variatives Operieren:

durch verschiedene Situationen lernen sie denselben Sachverhalt klären oder mit anderem Material erarbeiten;

- graphisches Darstellen:

die Schüler werden in die mathematische Sprache eingeführt.

Stoffverteilungsplan

1. Schuljahr

Numerischer Aspekt:

Einführung der natürlichen Zahlen bis 20 in mehreren Stufen

Zahlbegriffe, Zahlenreihe (Vorgänger, Nachfolger)

Lesen und Schreiben von Zahlen

Zahlen vergleichen

Die Zahlen bis 100 in Zehnerschritten

Funktionaler Aspekt:

Rechnen mit Zahlen

Addition (Eigenschaften der Operationen)

Subtraktion

Multiplikation

Metrischer Aspekt:

Größeneinheiten (Meter, Liter, Kilogramm, Wochentage, ganze, halbe Stunden, die gebräuchlichen Geldmünzen..)

Geometrischer Aspekt:

Geometrie

Kennenlernen einfacher geometrischer Formen (Quadrat, Rechteck, Dreieck, Kreisscheibe)

Problemorientierter Aspekt:

Sachaufgaben

2. Schuljahr

Numerischer Aspekt:

Die natürlichen Zahlen bis 100

Zählübungen

Aufbau und Zerlegen von Zahlen

Vergleichen von Zahlen

Erweitern des Zahlenraumes in Hunderterschritten



Funktionaler Aspekt:
 Rechnen im Zahlenraum bis 100
 Addition und Subtraktion
 Grundlegende Einsichten in Multiplikation und Division

Metrischer Aspekt:
 Größeneinheiten
 Einteilung des Meters
 Praktischer Umgang mit Litermaß und Kilogramm
 Kalender, Wochentage, Datum
 Rechnen mit Geld

Geometrischer Aspekt:
 Erkennen und Benennen einfacher, ebener Formen
 Erkennen und Benennen einfacher Körper: Quader, Würfel, Kugel

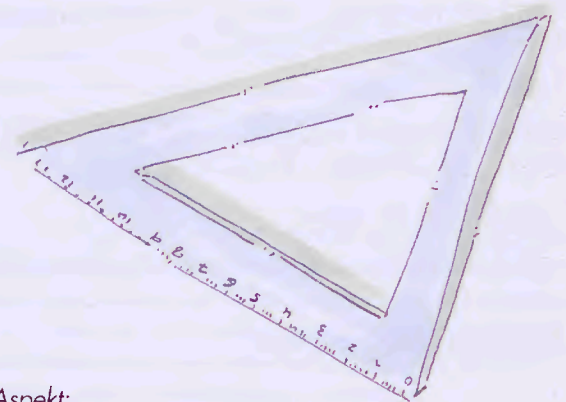
Problemorientierter Aspekt:
 Sachaufgaben

3. Schuljahr

Numerischer Aspekt:
 Die natürlichen Zahlen bis 1000

Funktionaler Aspekt:
 Vertiefung der Addition und Subtraktion im Zahlenraum bis 100

Geläufigkeit der Multiplikation und Division
 Addition, Subtraktion, Multiplikation, Division im Zahlenraum bis 1000



Metrischer Aspekt:
 Längeneinheiten (km, hm, dam, m, dm, cm, mm)
 Aufstellen einer Stellentafel

Geometrischer Aspekt:
 Parallele und senkrechte Gerade, Benutzen des Quadratgitterpapiers

Problemorientierter Aspekt:
 Sachaufgaben



4. Schuljahr

Numerischer Aspekt:

Die natürlichen Zahlen bis 100.000
Stufenweises Aufbauen des Zehnersystems bis 100.000

Funktionaler Aspekt:

Addition, Subtraktion, Multiplikation, Division
Schriftliches Normalverfahren bei den 4 Operationen
Rechenergebnisse durch Überschlag und Probe
Einführung in die Brüche

Metrischer Aspekt:

Größeneinheiten
Längenmaße: Verwandlungsübungen
Wiederholung und Vertiefung der gebräuchlichsten Hohlmaße,
Gewichtsmaße
Geldeinheiten, Zeitmaße
Einführung der Temperaturmessung
Flächenmaße

Geometrischer Aspekt:

Darstellen einfacher, ebener Formen mit Zeichengerät und
Quadratgitterpapier

Problemorientierter Aspekt:

Sachaufgaben

5. Schuljahr

Numerischer Aspekt:

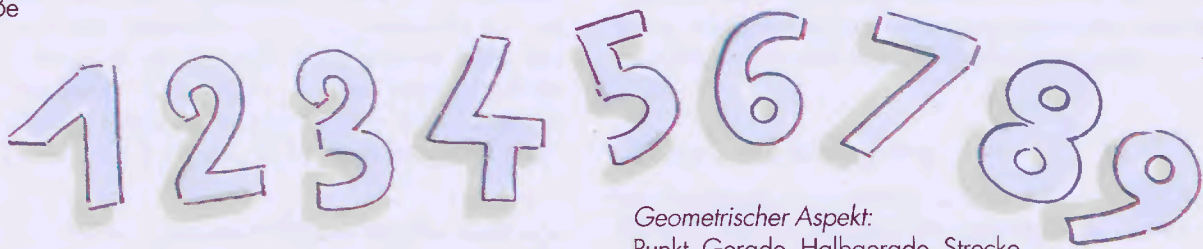
Die natürlichen Zahlen bis 1.000.000
Vielfache und Teiler einer Zahl
Teilbarkeitsregeln

Funktionaler Aspekt:

Die 4 Operationen vertiefen und festigen
Einfache Gleichungen lösen
Brüche darstellen und vergleichen
Addition und Subtraktion von Dezimalbrüchen
Multiplikation und Division von Brüchen

Metrischer Aspekt:

Längenmaße, Flächenmaße, Hohlmaße
Vervollständigung und Systematisierung der Stellentafel
Zeitmaße und Geschwindigkeiten



Geometrischer Aspekt:

Punkt, Gerade, Halbgerade, Strecke
Parallele und Senkrechte darstellen und zeichnen können
Parallelelogramme: Flächeninhalt
Quader und Würfel

Problemorientierter Aspekt:

Sachaufgaben

6. Schuljahr

Numerischer Aspekt:
Die natürlichen Zahlen

Funktionaler Aspekt:
Wiederholung und Festigung der 4 Operationen
Kürzen und Erweitern von Brüchen
Brüche und Dezimalbrüche
Einführung in die Statistik

Metrischer Aspekt:
Größeneinheiten: praktische Wiederholungsaufgaben

Geometrischer Aspekt:

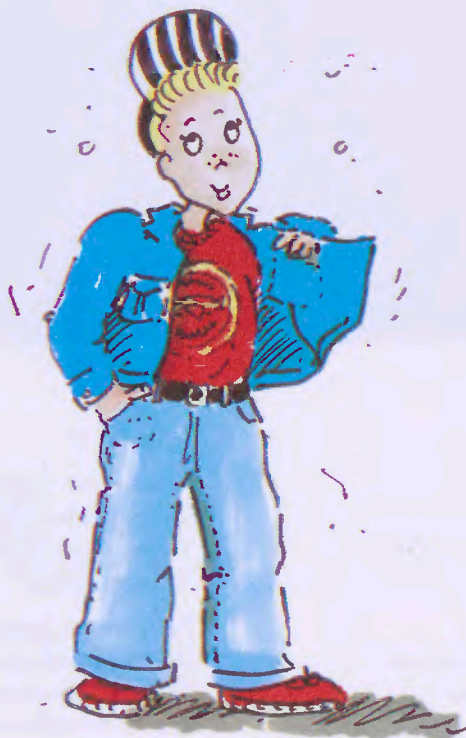
Kreis und Winkel, Winkelmaß, Symmetrie
Berechnen von Flächen: Rechteck, Quadrat, Parallelogramm, Dreieck
Körper.

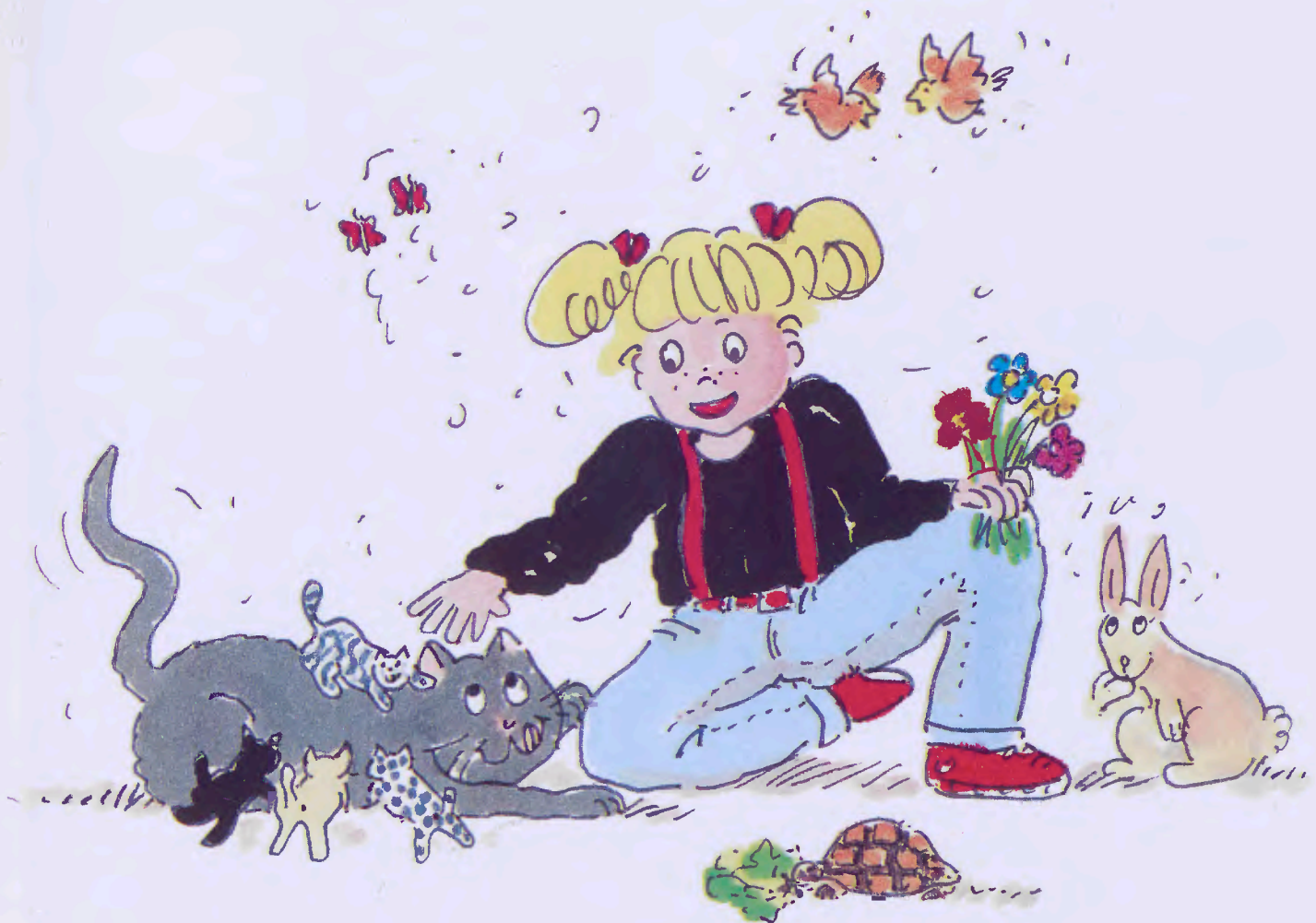
Aufstellen einer Stellentafel Beziehung zwischen Raum- und Hohl-
maßen

Flächeninhalt des Mantels und Volumen eines rechteckigen Qua-
ders

Problemorientierter Aspekt:

Sachaufgaben





Allgemeine Methodik

- Spiralischer Aufbau des Curriculums

Die Inhalte des 'éveil aux sciences'- Unterrichts sind in mehrere Erfahrungsbereiche aufgeteilt, die der Erlebnis- und Sichtweise des Kindes Rechnung tragen. Die Erfahrungsbereiche können zusätzlich in Teilbereiche (Stränge) aufgliedert sein. Das Curriculum hat einen spiralischen Aufbau über sämtliche Schuljahre hinweg, sowohl in bezug auf den Schwierigkeitsgrad des Lernstoffs als auch auf die Komplexität der Arbeitsmethoden.

So führt z.B. im Erfahrungsbereich 'Raum' die Thematik von der Erkundung der nächsten Umgebung zur Geographie im Obergrad. Der Erfahrungsbereich 'Mensch und Natur' reicht von Themen wie Beobachten und Pflegen von Pflanzen sowie dem Kennenlernen des eigenen Körpers progressiv bis zur Thematik der Naturwissenschaften im fünften und sechsten Schuljahr.

Die Themen bewegen sich schwerpunktmäßig innerhalb eines Bereiches, wobei sie zusätzlich auch Aspekte anderer Bereiche berücksichtigen. So hat z.B. ein Thema wie 'Das Kennenlernen eines Dienstleistungsbetriebes' (sozialer Erfahrungsbereich) nicht nur soziale, sondern auch räumliche und zeitliche Komponenten. Das Thema 'Der Lebensraum Wald' (sciences naturelles) liegt nicht nur auf einer naturkundlichen Ebene, sondern begreift auch geographische, geschichtliche, umwelterzieherische und physikalische Aspekte.

- Direkte Umweltbegegnung

Der kindlichen Entwicklung entsprechend ist es unerlässlich, daß das Anschauungsprinzip gewährleistet ist. Um dies zu verwirklichen, sollte der direkten Umweltbegegnung absoluter Vorrang eingeräumt werden. Die Neugier und das Interesse des Kindes sollen durch möglichst anschaulichen Unterricht gefördert werden. Dies geschieht durch die aufgesuchte Wirklichkeit bzw. durch sekundäre Anschauungsmittel wie Film, Dia, Overhead-Folie, Wandtafel- bzw. Lehrbuchzeichnung.

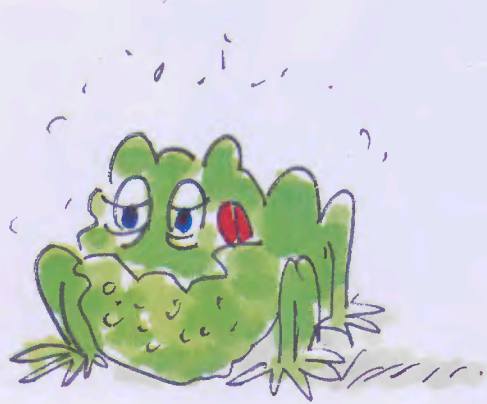
- Handelndes Lernen

Schüler lernen in den meisten Zusammenhängen besonders intensiv, wenn sie nicht nur über die Sache etwas lernen, sondern im Umgang mit dem Objekt.

Die Themen des 'éveil aux sciences'- Unterrichts sollten daher möglichst direktes Handeln einbeziehen. Vielfältige Möglichkeiten sind hier geboten: Sammlungen, Wandzeitungen, Ausstellungen, Pflanzenpflege.

- Soziales Lernen

Der 'éveil aux sciences'- Unterricht fördert die Arbeit in Gruppen. Dabei gilt es, gemeinsame Absprachen zu treffen, Regeln einzuhalten, übernommene Aufträge auszuführen und Handlungsprodukte zu erstellen.



Allgemeine Ziele

Kinder erschließen ihre Umwelt durch ihre Sinne und durch ihrem Alter angepaßte Denkstrukturen. Handelndes Lernen soll ihnen die Voraussetzung geben, eine grundlegende, positive Werthaltung gegenüber ihrer Umwelt einzunehmen und ein Verständnis für Zusammenhänge aufzubauen.

Dies wird erreicht durch:

- Förderung der Sinneserfahrung

Durch den gezielten Umgang mit Objekten verschiedenster Art und das aktive Erleben vielfältiger Situationen werden möglichst sämtliche Sinne bewußt eingesetzt.

- Aufbau von Denkstrukturen

Der 'éveil aux sciences'- und 'sciences naturelles'- Unterricht zielt darauf hin, räumliches, zeitliches und kausales Denken beim Schüler zu entwickeln: Allmähliches Loslösen von stark ichbezogenen Denkmustern, zunehmende Objektivierung in der Auseinandersetzung mit der Umwelt, Einsicht in einfache und vernetzte Zusammenhänge und die Entwicklung der Fähigkeit, Probleme zu erfassen und zu lösen.

- Entwicklung von Einstellungen und Verhaltensweisen

Die Vermittlung von Freude und Interesse, sowie die Förderung des Willens zum schöpferischen Tun sind wesentliche Ziele des 'éveil aux sciences'- und 'sciences naturelles'-Unterrichts: Respekt

vor der Natur und dem Mitmenschen, Bereitschaft, die Erscheinungsvielfalt im natürlichen und sozialen Umfeld zu verstehen und zu akzeptieren, Abbau von möglichen Vorurteilen, Entwicklung von Selbstvertrauen, Kooperationsbereitschaft und positive Arbeitseinstellung.

- Anwendung spezifischer Arbeitsweisen und Arbeitstechniken

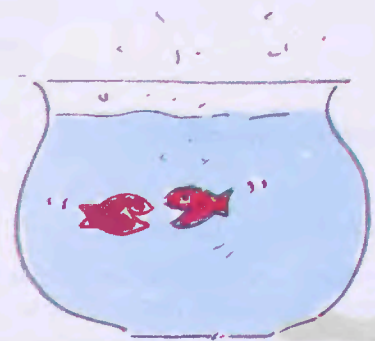
In enger Anlehnung an die Entwicklung der Sinne und Denkstrukturen soll das Kind sachbezogene Arbeitsweisen aufbauen. Dazu sind spezifische Arbeitstechniken des 'éveil aux sciences'- und 'sciences naturelles'- Unterrichts notwendig: objektgebundenes Beobachten, sich Dokumentieren, Messen, Darstellen, Überprüfen, Vergleichen, Experimentieren, Herstellen.

Durch die Förderung und Entwicklung von Sinneserfahrungen, von Denkstrukturen, Einstellungen und Verhaltensweisen sowie durch die Anwendung spezifischer Arbeitsweisen und Arbeitstechniken erhält der Schüler nicht nur wissenschaftliches Grundwissen, sondern ebenfalls lebensbezogene Handlungskompetenzen.

Auf diese Weise ermöglicht der 'éveil aux sciences'- und 'sciences naturelles'- Unterricht eine wertbezogene und aktive Auseinandersetzung mit der natürlichen, sozialen und gebauten Umwelt zu erschließen.

- Problemorientiertes Lernen

Problemorientiertes Lernen im 'éveil aux sciences' und 'sciences naturelles'- Unterricht bedeutet, daß die Kinder lernen müssen, eine Fragehaltung zu entwickeln, Zusammenhänge zu begreifen und entsprechende Lösungsvorschläge zu suchen. Diese Methode problemorientierter Arbeit gewährleistet einen gezielten Aufbau zu wissenschaftlichen Verfahrensweisen.



- Sicherung der Unterrichtsergebnisse

Die langfristige Sicherung der Unterrichtsergebnisse (Wissen, Arbeitsmethoden, Verhaltensweisen) erfolgt u.a. durch wiederholtes Einüben, durch das Anlegen eines persönlichen Dossiers (zusammenfassende Texte, Tabellen, Grafiken, Zeichnungen,...) und durch Gemeinschaftsarbeiten (Anfertigen von Modellen, Wandzeitungen,...). Eine Reihe von Aktivitäten wie Sammeln von Pflanzen, Bildern, Fotos, Artikeln, persönliches Beobachten, gezieltes Besuchen von Ausstellungen und Museen, Ansehen von geeigneten Fernsehsendungen schaffen eine Verbindung zwischen schulischem und außerschulischem Lernen.



Inhalte

- Der 'éveil aux sciences'- Unterricht im Unter- und Mittelgrad

Vom ersten bis zum vierten Schuljahr sind die Inhalte des 'éveil aux sciences'- Unterrichts in fünf Erfahrungsbereiche eingeteilt. (Erfahrungsbereich Mensch und Natur / Sozialer Erfahrungsbereich / Erfahrungsbereich Raum / Erfahrungsbereich Zeit / Technischer Erfahrungsbereich). Viele Themen des früheren Heimatkundeunterrichts finden sich in diesen Erfahrungsbereichen wieder. Neben den Unterrichtseinheiten der fünf Bereiche wurde eine Experimentierkartei entwickelt, die weitere Themen mit anderen Arbeitsmethoden anbietet.

Im Obergrad werden aus drei Erfahrungsbereichen eigenständige Schulfächer. Der Erfahrungsbereich 'Mensch und Natur' findet seinen Niederschlag im Fach 'sciences naturelles',

während die Erfahrungsbereiche 'Raum' bzw. 'Zeit' in der Geographie bzw. der Geschichte weitergeführt werden.

Innerhalb der Erfahrungsbereiche gibt es gelegentlich eine zusätzliche Aufteilung in Stränge (Teilbereiche). So erfährt der Erfahrungsbereich 'Mensch und Natur' eine Aufgliederung in die Stränge 'Pflanzen', 'Tiere', 'Gesundheits'- und 'Umwelterziehung'.

Der soziale Erfahrungsbereich wird aufgeteilt in die Stränge 'soziale Erfahrungen', 'Sexualerziehung', 'Öffentlichkeit' sowie 'Medien- und Konsumerziehung'. In diesem Erfahrungsbereich werden die sozialen Erfahrungen aufgegriffen, mit denen die Kinder sich im täglichen Leben auseinandersetzen müssen. Im Strang 'Öffentlichkeit' steht das Kennenlernen der öffentlichen Dienste im Vordergrund.

Die Erfahrungsbereiche 'Raum' und 'Zeit' entwickeln sich im Obergrad weiter in den Fächern Geographie und Geschichte. Sie greifen öfters ineinander über und berühren auch gelegentlich andere Erfahrungsbereiche. So behandelt das Thema 'Unsere nähere Umgebung' im vierten Schuljahr nicht nur räumliche und zeitliche Aspekte, sondern auch alle anderen Bereiche werden angesprochen. Der technische Erfahrungsbereich wird in die Stränge 'Bauen', 'Untersuchen/Konstruieren' und 'Produktionsabläufe' aufgeteilt.

- Der 'sciences naturelles'- Unterricht im Obergrad.

Im Obergrad mündet der Erfahrungsbereich 'Mensch und Natur' in das eigenständige Schulfach 'sciences naturelles'.

Der 'sciences naturelles'- Unterricht zerfällt in die Teilbereiche Biologie und Physik/Chemie. Der biologische Teil behandelt die menschliche Anatomie in Zusammenhang mit der Gesundheitserziehung, exemplarische Elemente des Pflanzen- und Tierreichs sowie wesentliche Aspekte der Ökologie und Umwelterziehung. Der chemisch-physikalische Bereich will nicht so sehr die Gesetzmäßigkeiten als solche erarbeiten, sondern versucht, dem Schüler Naturphänomene und Alltagsvorgänge verständlich zu machen.

- Die Experimentierkartei

Die Experimentierkartei wendet sich an die Schüler vom ersten bis zum sechsten Schuljahr. Sie zielt darauf hin, die natürliche Neugier des Kindes allmählich zu wissenschaftlich orientiertem Vorgehen hinzuführen.

Im Vordergrund der experimentellen Phase steht das aktive Arbeiten des Kindes. Meistens eignet sich die Gruppenarbeit am besten für diese Phase des Unterrichts, gelegentlich können jedoch auch Experimente individuell durchgeführt werden. Verschiedene Experimente erfordern auch eine praktische Demonstration des Lehrers vor der Klasse. Nach dem Experimentieren erfolgt eine gemeinsame Synthese der gesammelten Erfahrungen und erfährt in der Protokollarbeit ihren Niederschlag.

Die Erklärung eines Naturphänomens oder alltäglichen Vorgangs gibt den Kindern zusätzlichen Anreiz zum weiteren Experimentieren und zum Übertragen der erworbenen Erkenntnisse auf andere, ähnlich gelagerte Situationen. Dies kann sowohl in der Schule erfolgen als auch eine äußerst sinnvolle Freizeitbeschäftigung darstellen.

Materialien zur praktischen Umsetzung des Lehrplans

Zur Umsetzung des Lehrplans werden Unterrichtsmaterialien gebraucht, die in folgende Kategorien eingeteilt werden:

- Basismaterial:

Hierbei handelt es sich vor allem um Unterlagen für den Lehrer, die sowohl Sachinformationen als auch didaktisch-methodische Hinweise angeben.

- Begleitmaterial:

Zum Begleitmaterial gehören z.B. Overheadfolien, Arbeitsblätter, Tonkassetten, Wandtafeln, Poster, Diaserien, Filme, Videokassetten,...

- Experimentiermaterial:

Das Experimentiermaterial setzt sich zusammen aus Lupen, Mikroskopen, einer Auswahl gängiger Behälter (Gläser, Becher, Eimer, Schalen,...), Behältern zur Tier- und Pflanzenhaltung (z.B. Aquarium nebst Zubehör, Wurmarium, Raupenzuchtkasten, Blumentöpfe, usw.), Meßinstrumenten, Mal- und Bastelmaterial, Holz-, Metall- und Stoffresten, usw.

Auf eine Mindestausstattung der Schulen mit entsprechenden Begleit- und Experimentiermaterialien kann im 'éveil aux sciences' bzw. 'sciences naturelles'- Unterricht nicht verzichtet werden.

Die Verwirklichung und Umsetzung des Lehrplans wird durch eine leicht zugängliche Dokumentation und passende Räumlichkeiten begünstigt. Zur Vorbereitung bzw. Vertiefung eines Themas gehört daher in jedes Schulgebäude eine gut ausgestattete Schulbibliothek, die sowohl dem Lehrer als auch dem Schüler eine wertvolle Hilfestellung bietet.

Der 'éveil aux sciences'- und 'sciences naturelles'- Unterricht kann in einem normalen Klassensaal stattfinden. Ein Raum zur Aufbewahrung der Begleit- und Experimentiermaterialien ist jedoch von Vorteil. Sicherlich wäre ein entsprechend eingerichteter Saal (Werk- und Experimentiersaal), in dem einerseits größere praktische Arbeiten durchgeführt werden könnten und andererseits Platz zum Aufstellen von Schülerarbeiten vorhanden wäre, eine ideale Voraussetzung für den 'éveil aux sciences'- bzw. den 'sciences naturelles'- Unterricht.





L'objectif essentiel de l'enseignement de l'histoire est d'amener les enfants à coordonner les événements et à se situer eux-mêmes dans le temps. Partant des notions d'histoire acquises dans le cadre de l'éveil aux sciences et de l'étude du milieu local des degrés inférieur et moyen, l'enseignement de l'histoire est considéré comme une branche à part au degré supérieur. Il fournit aux élèves des systèmes de références qui les aident à se retrouver dans la multitude des informations reçues dans la vie courante et qui contribuent à leur faire connaître leur identité aux niveaux personnel, national, européen et international.

Objectifs

Les élèves prennent conscience des changements survenus dans le passé proche et lointain, de l'évolution des faits de civilisation liée à l'écoulement du temps, des notions de transformation, progrès, régression, permanences, survivances et continuité.

Ils étudient la chronologie en coordonnant les événements à l'aide de repères qui permettent de les situer dans le temps en les classant selon l'antériorité, la simultanéité ou la postériorité.

Ils établissent des relations entre les événements par l'analyse des rapports de causes à effets et selon l'influence de l'espace géographique, social, politique, culturel, économique et technique.

Contenu

5e année d'études

- La préhistoire.
- L'époque gallo-romaine.
- La société médiévale.
- Le Luxembourg dans l'Europe jusqu'au 18e siècle.
- Thèmes d'actualité.

6e année d'études

- La genèse historique de nos frontières et de nos institutions.
- L'industrialisation.
- De la 1ère à la 2e guerre mondiale.
- Le Luxembourg dans l'Europe de 1945 à nos jours.
- Thèmes d'actualité.

L'étude de l'évolution à travers les siècles exige la prise en considération de différents éléments:

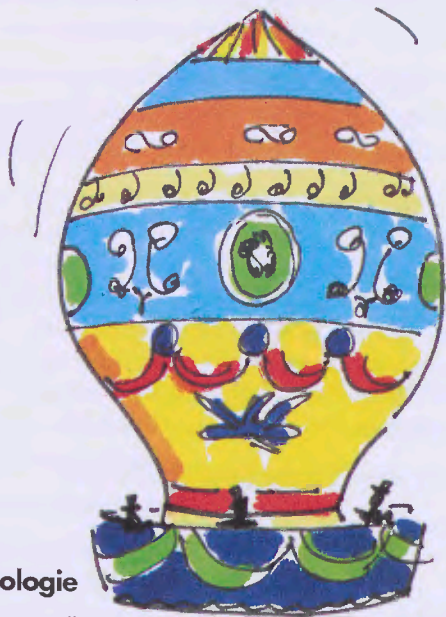
- pour montrer la transition d'une époque à l'autre, il est essentiel d'esquisser l'évolution sociale, politique, culturelle, économique et technique avant d'aborder l'époque suivante;
- chaque fois que le sujet s'y prête, il faut placer le Luxembourg dans un cadre plus vaste, régional, européen voire mondial;
- l'espace ainsi étudié n'est pas limité aux frontières actuelles du Luxembourg, mais considéré dans ses limites respectives correspondant aux différentes époques de l'histoire;
- la coordination chronologique visuelle des événements étudiés est soutenue par la confection d'une frise historique murale.

Puisqu'il est impossible de donner un aperçu même succinct de la suite des événements et que le but principal est d'offrir aux enfants une conscience historique, l'approche est thématique.

Les grands thèmes sont choisis dans les différentes époques de l'histoire et en traitent, pour autant que possible, les domaines les plus importants: société, politique, culture, économie, technique. Il

va de soi que des exemples pris dans le milieu local ou régional des élèves constituent une illustration supplémentaire à ne pas négliger; en outre ils permettent d'approfondir, dans un cadre spatio-temporel de plus en plus large, les connaissances acquises avant le degré supérieur.

Des sujets communs à l'histoire, à la géographie, aux sciences sont traités en tant que projets interdisciplinaires.



Méthodologie

1.- Pour une meilleure compréhension de l'évolution du temps, il est indispensable de travailler avec une frise historique chronologique qui, présentée d'abord comme un tout, reprise en détail aux différentes époques, montre la relativité dans le temps et amène les élèves à situer les époques par des repères.

2.- Chaque unité comprend obligatoirement une documentation adéquate à choisir judicieusement en fonction du sujet et correspondant à l'âge des enfants.

La documentation se fait par l'observation d'objets réels en classe, dans les musées, aux endroits présentant des vestiges historiques.

Aussi est-il utile de présenter des documents écrits et audio-visuels: documents authentiques, films, films-vidéo, diapositives, photos et autres illustrations, journaux, périodiques, témoignages oraux, chants, pièces radiophoniques, nouveaux médias.

3.- L'exploitation de ces documents établit un lien avec les points essentiels des sujets historiques étudiés antérieurement.

L'élève est amené à relever les ressemblances et les différences entre les faits historiques et à en découvrir les causes, l'enchaînement et les conséquences.

Cette exploitation est complétée autant que possible par l'étude de cartes historiques, géographiques et thématiques, de plans, d'esquisses, de schémas et par l'emploi de statistiques et de graphiques.

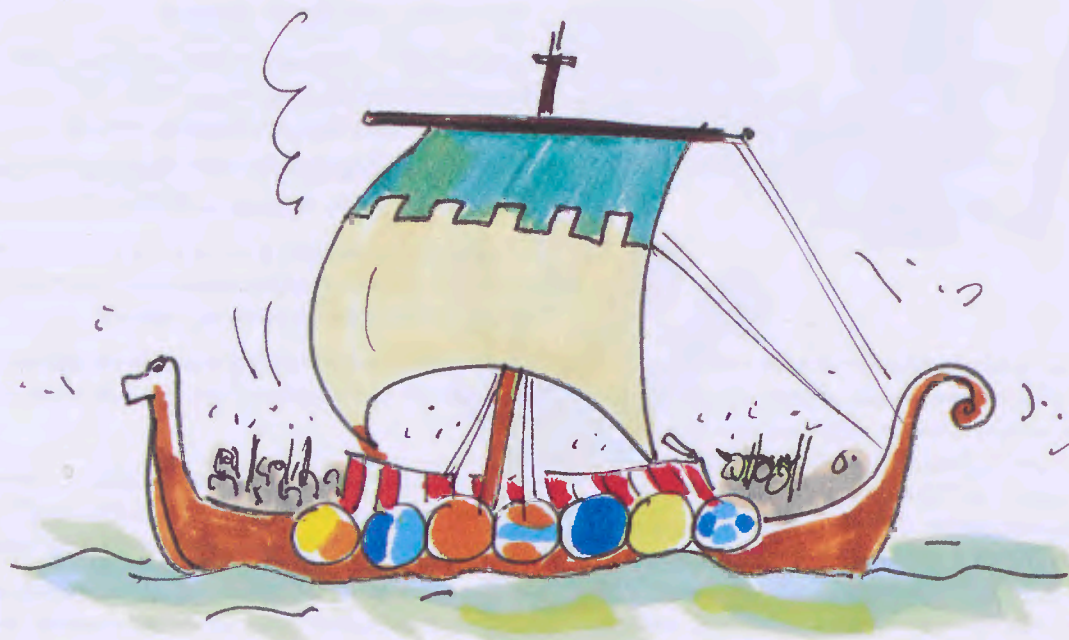
A l'exploitation en commun peut se joindre aussi un travail par équipe ou individuel, en classe ou à domicile traitant un thème précis.

4.- Pour la fixation des connaissances, il est important de faire acquérir dès le début la terminologie historique dans la langue dans laquelle l'histoire est étudiée, à savoir l'allemand.

Il faut envisager de noter des mots-repères soit au tableau, soit sur le rétroprojecteur et/ou sur la frise historique.

La répétition partielle dans le cadre d'une unité assure l'enchaînement historique et le réemploi de termes techniques historiques.

Un cahier d'histoire ou des fiches de travail peuvent aider les élèves à mieux fixer les connaissances précises. Si la constitution de la classe le permet, les connaissances acquises peuvent être complétées par différentes activités, réalisées par les élèves soit en classe soit à domicile: enquêtes, dossiers, documentaires, expositions, montages audio-visuels, modelage, bricolage, mots croisés, collections, lectures complémentaires, textes brefs à apprendre par coeur.





Réflexions sur l'enseignement de la géographie

L'enseignement de la géographie qui commence, aux degrés inférieur et moyen, par l'étude du milieu local, se poursuit, au degré supérieur, par celle d'ensembles régionaux de plus en plus vastes. Les méthodes de travail qui doivent rester actives tout au long de l'école primaire, s'orientent davantage vers des techniques de documentation indirecte et notamment vers l'emploi systématique des cartes.

Au degré supérieur, l'élève doit acquérir les notions géographiques fondamentales qui lui permettent de structurer l'espace et de suivre les changements qui s'opèrent dans l'organisation spatiale du Luxembourg et de l'Europe.

C'est surtout par l'enseignement de techniques adéquates (lecture de plans et de cartes, analyse de textes à contenu géographique, utilisation d'instruments simples, etc.) que la géographie donne à l'élève un savoir-faire qui lui sera utile à la fois dans sa vie quotidienne et dans ses études ultérieures.

En montrant que chaque genre de vie est le résultat d'une adaptation aux contraintes naturelles et économiques, la géographie arrive à mieux faire comprendre les autres peuples et contribue ainsi à l'intégration des étrangers dans notre société.

L'étude de la Communauté européenne permet finalement de mieux connaître les nations qui la composent et de comprendre le rôle et la place du Luxembourg parmi elles.

Objectifs

Les élèves doivent

- connaître la situation géographique du Luxembourg dans sa région et en Europe;
- connaître les grands traits du milieu physique;
- connaître les grands types d'activités humaines;
- comprendre les interactions entre le milieu et l'organisation de la vie;
- comprendre les dangers que les activités humaines font courir au milieu naturel;
- savoir manier les divers moyens cartographiques;
- savoir utiliser les documents géographiques;
- savoir lire les paysages et décrire les structures spatiales d'une région.



- Thèmes d'actualité

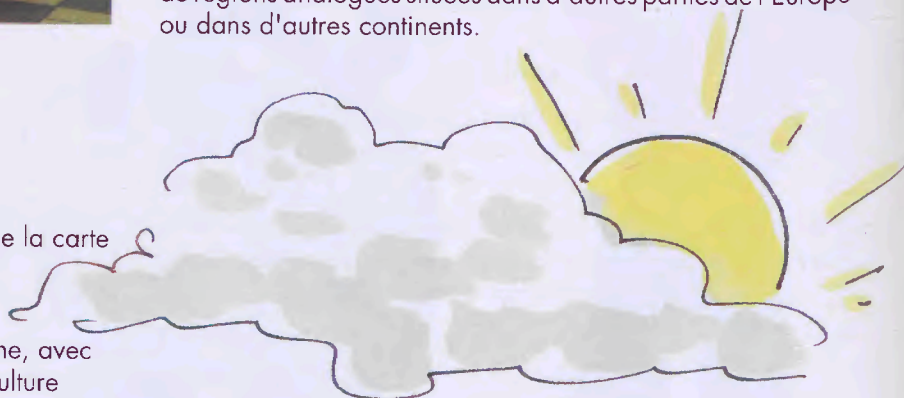
Les ensembles géographiques régionaux

Le découpage de l'espace géographique à étudier se fait d'abord d'après les régions. Ce n'est qu'à la fin de l'étude de la région que celle-ci est replacée dans le cadre du (ou des) pays dont elle fait partie. Une région a l'avantage, par rapport à une nation, de se caractériser par un grand nombre de structures géographiques qui se retrouvent dans toutes ses parties, alors que les frontières politiques divisent souvent arbitrairement ce qui en fait constitue un tout. L'étude de régions typiques de l'Europe de l'Ouest prépare en même temps celle de régions analogues situées dans d'autres parties de l'Europe ou dans d'autres continents.

Contenus

5e année d'études

- Initiation à l'étude d'un paysage et à la lecture de la carte topographique
- Le Luxembourg
 - L'Oesling: paysage de moyenne montagne, avec pour activité principale l'agriculture
 - Le Centre: paysage de relief de cuesta, avec pour activité principale le tourisme
 - La Moselle: paysage de vallée, trafic fluvial
 - Le Bassin minier: paysage industriel, industrie
 - Luxembourg-Ville: paysage urbain, services



Les régions du Luxembourg et de l'Europe sont étudiées avant tout sous deux aspects fondamentaux, à savoir celui des paysages (paysages de moyenne montagne, paysages urbains, paysages méditerranéens, ...) et celui des activités dominantes (industrie, agriculture, tourisme, ...). Les paysages et les activités sont en effet des aspects très concrets d'une région et ils sont donc, pour cette raison, particulièrement aptes à être enseignés à des élèves de 10 à 12 ans. Ce sont, en même temps, ceux qui individualisent le mieux une région par rapport aux autres.

- Thèmes d'actualité

6e année d'études

- La région SARLORLUX
- L'Europe
 - La carte de l'Europe
 - Les climats de l'Europe
 - La Mer du Nord: paysage côtier, avec pour activité principale le trafic maritime
 - Le Rhin: paysage industriel, industrie
 - Paris: paysage urbain, services
 - Les Alpes: paysage de haute montagne, tourisme
 - L'Algarve: paysage méditerranéen, agriculture
- La Communauté Européenne
 - Les étapes, les pays-membres, les capitales

L'étude de la Communauté européenne

A côté de l'histoire et des langues vivantes, c'est surtout la géographie qui permet d'introduire une dimension européenne dans les programmes de l'école primaire. Elle y arrivera le mieux en relatant les étapes du développement spatial de la Communauté européenne et en caractérisant les pays membres par quelques éléments simples aptes à susciter l'intérêt des enfants. On veillera également à montrer la place du Luxembourg dans la Communauté européenne notamment en ce qui concerne la fonction de capitale de l'Europe.



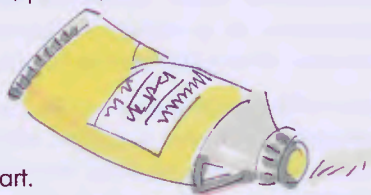


Les activités créatrices

Les activités créatrices, c'est-à-dire les activités graphiques, picturales et plastiques, ainsi que les travaux manuels compris dans un sens très large, résultent du domaine visuel et tactile et font partie de l'éducation générale de l'enfant.

Dix domaines ont été retenus, à savoir

1. activités graphiques,
2. couleur,
3. papier et carton,
4. techniques d'impression,
5. matériaux malléables: argile, plâtre, papier mâché,
6. matières façonnables: bois, pierres,
7. textiles,
8. jeux et actions,
9. activités de construction,
10. contact avec l'oeuvre d'art.



Il est évident que tous ces domaines ne peuvent être abordés au cours d'une même année. Le maître doit faire un choix tout en veillant à programmer des activités appartenant au maximum de domaines.

L'éducation artistique

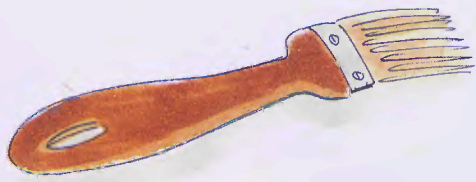
L'éducation artistique, à l'école primaire, a pour objectifs particuliers:

- d'offrir à l'élève l'occasion de traduire ses observations visuelles et de mettre en oeuvre ses moyens tactiles par des techniques graphiques, picturales, tridimensionnelles et constructives.
- de lui faire acquérir, au fur et à mesure, une grande variété de techniques créatrices,
- de lui communiquer des connaissances sur la construction de l'oeuvre et la technique employée,
- de le familiariser avec les oeuvres d'art à sa portée et de lui faire acquérir un jugement esthétique,
- de l'introduire au patrimoine culturel artistique luxembourgeois.

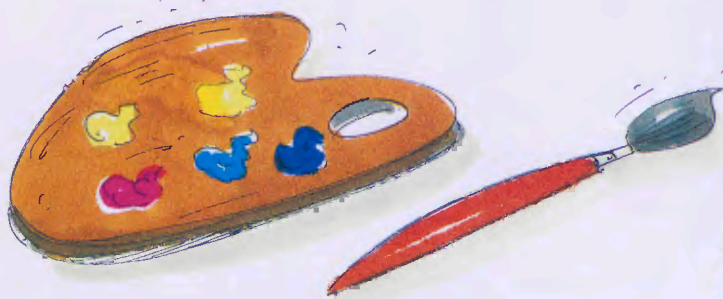
Les travaux manuels

Les travaux manuels, à l'école primaire, ont pour objectifs particuliers:

- d'habituer l'élève à travailler de façon de plus en plus autonome et de créer soit selon son imagination, soit en s'inspirant de réalisations données ou de directives,



- d'initier l'élève à la fabrication d'objets usuels ou fonctionnels,
- de le familiariser avec différents matériaux, de lui en faire connaître les propriétés d'expression et d'application,
- de lui apprendre un certain nombre de manipulations (pliage, découpage, collage, clouage, martelage, tissage, couture, etc.) ainsi que le maniement correct des outils appropriés (ciseaux, pinceaux, marteau, pinces, tenailles, aiguilles, crochets, etc.),
- de lui faire connaître certaines techniques artisanales et de l'intéresser à des secteurs artisanaux variés,
- de parfaire son habileté manuelle et d'éveiller son goût pour la précision et le travail bien exécuté,
- de stimuler son esprit critique et autocritique.



Considérations psychopédagogiques

Degré inférieur

Les activités créatrices se présentent comme une discipline fondamentale de l'éducation générale qui doit tenir compte du développement psychologique de l'enfant et qui requiert une approche pédagogique adaptée à son niveau et à son âge.

Vers six ans, l'enfant ne représente pas les objets tels qu'il les voit, mais tels qu'il les connaît et les ressent. Ses sentiments, ses désirs, ses joies, ses peines, ses angoisses interviennent dans sa création.

L'enfant s'exprime d'une façon spontanée, originale, intuitive et vivante. Progressivement ses gestes deviennent plus aisés, ce qui lui permet d'enrichir, de diversifier et d'ordonner davantage ses performances graphiques, picturales et plastiques.



Des tendances de choix personnel se manifestent. L'enfant préfère des couleurs brutes et vives. Il peint, dessine et façonne selon sa vue personnelle de l'espace et du volume. Ainsi dans ses créations, on retrouve souvent la juxtaposition, le rabattement et la transparence. On constate une première amorce de représentation du mouvement.

L'enfant arrive à une vision plus personnelle de son milieu qui d'ailleurs ne cesse de s'élargir. L'activité créatrice se socialise et devient un échange, une communication avec son entourage et la classe.



Degré moyen

Si les activités créatrices constituent essentiellement un moyen d'expression subjective au degré inférieur, elles amènent maintenant l'enfant vers une attention plus réfléchie aux réalités concrètes et à des représentations plus réalistes et plus descriptives.

L'espace se structure, s'organise en profondeur par plans successifs.

En même temps, l'enfant cherche à prendre conscience des problèmes techniques et à maîtriser ses outils et ses matériaux.

Degré supérieur

Entre 10 et 12 ans l'enfant s'attache encore davantage à la réalité qu'il perçoit sous ses aspects multiples. Il cherche à ordonner et à comparer et se met à développer son sens critique. Il prend conscience de sa présence au sein de son milieu qu'il s'efforce de voir plus objectivement.

Toutefois, il se rend compte que ses réalisations ne concordent que rarement avec ses intentions, ce qui lui fait perdre de sa spontanéité. Il se contente souvent à imiter au lieu d'exprimer sa propre vision des choses.

Matériaux

L'instituteur fait un choix judicieux parmi le matériel, les outils et les techniques en tenant compte de différents facteurs tels que la composition de sa classe, les locaux et les équipements à sa disposition et les circonstances locales.

Dans l'offre extrêmement variée de matériaux, citons, à titre d'exemple, les papiers et cartons, différentes sortes de crayons, de couleurs et d'encres, les fils et les matériaux textiles, les matériaux malléables comme les argiles et le papier mâché, les matériaux façonnables comme certaines pierres et du bois, des métaux sous forme de feuillets minces, du matériel de récupération, des objets saisonniers, différentes sortes de colles.

« Au clair de la lune,
mon ami Pierrot... »



Objectifs généraux

A l'école primaire, l'éducation musicale a fait depuis toujours partie intégrante du programme scolaire. De nos jours, plus que jamais, cette place lui restera non seulement acquise, mais elle devra être consolidée.

Cependant l'approche se fera selon les exigences d'une pédagogie musicale nouvelle afin de favoriser au maximum l'épanouissement des aptitudes de l'enfant.

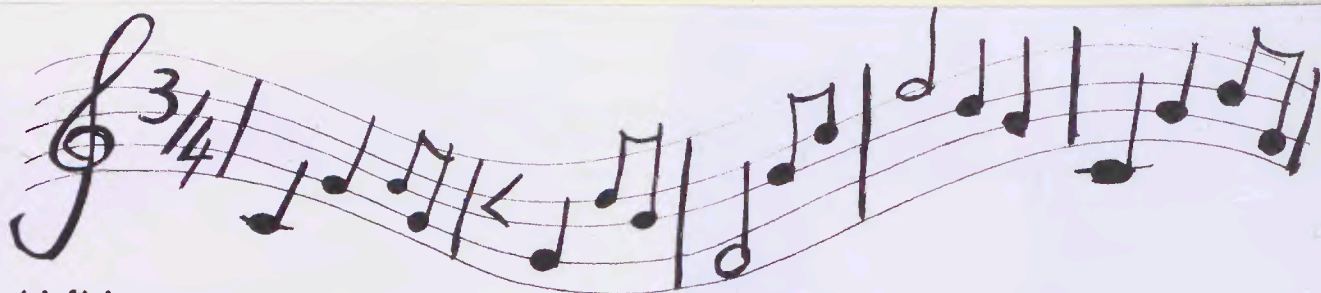
L'éducation musicale cherche en effet à valoriser l'être dans son unité et son dynamisme. Voilà pourquoi il y a lieu de souligner l'importance du chant et de la pratique musicale tant pour le développement social de l'individu que pour l'enrichissement de la vie scolaire. L'éducation sensorielle, l'improvisation, la créativité, la communication sociale sont assurées par le chant, l'expression rythmique et corporelle par la pratique

instrumentale, les activités d'écoute et la musique d'ensemble. Ces activités diverses amènent l'enfant à vivre la musique.

Il ne faudrait pas que la journée de classe se réduise à une juxtaposition d'activités indépendantes les unes des autres, au contraire, chacune d'elles doit se situer dans un ensemble cohérent dans lequel l'éducation musicale pourra jouer un rôle unificateur.

Dans tous les cas, il s'agit de procurer aux enfants le plaisir du geste, de former le goût, de donner accès au patrimoine artistique et culturel, de développer les capacités d'expression et de création. Ainsi, l'école contribuera à la sauvegarde de la culture nationale.

L'éducation musicale aidera donc à aimer et à pratiquer la musique; celle-ci deviendra source de joie et d'équilibre et favorisera le développement harmonieux de l'enfant.



Degré inférieur

- Eveiller, développer et cultiver la joie spontanée de s'exprimer par la musique.
- Faire revivre en musique l'univers sonore de l'enfant.
- Tenir compte, par une approche globale, de l'ensemble des aptitudes naturelles et des facultés affectives et intellectuelles de l'enfant.
- Voir et comprendre la musique en étroite connexion avec les autres branches d'enseignement.
- Mettre à profit le pouvoir éducatif de la musique en vue d'assurer un développement harmonieux de la personnalité enfantine.

Degré supérieur

- Consolider l'acquis en matière d'éducation rythmique et mélodique, de notation musicale et de lecture ainsi que de formation de l'oreille musicale par des exercices d'assimilation et de répétition réfléchi et consciente.
- Familiariser l'élève avec l'emploi des médias électro-acoustiques.
- Préparer le jeune au monde musical contemporain en renforçant la motivation à la pratique musicale individuelle ou en groupe et en éduquant l'esprit critique du futur auditeur (=consommateur).



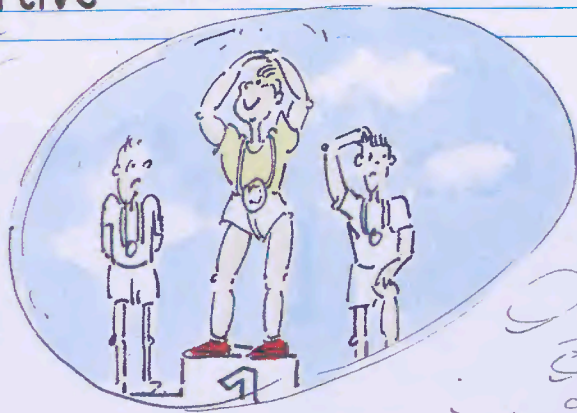
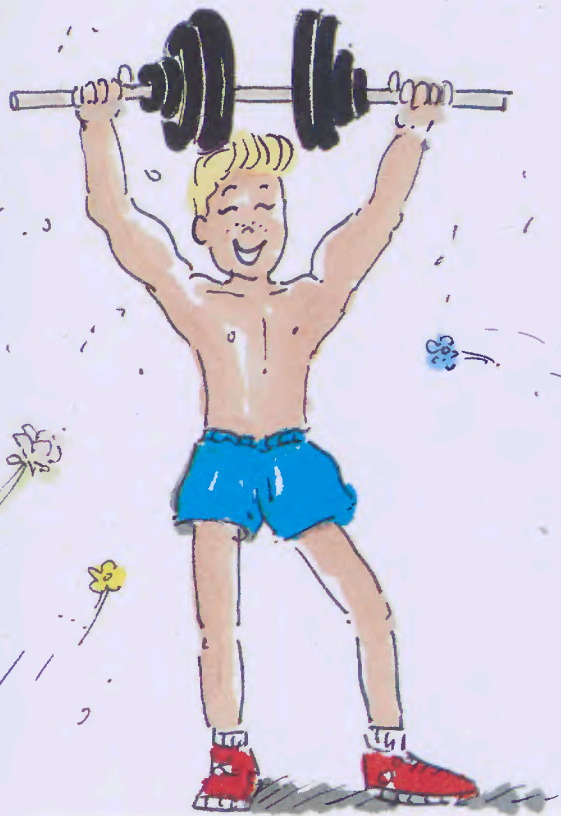
Degré moyen

- Se baser sur les connaissances et aptitudes acquises au degré inférieur et assurer leur développement systématique.
- Passer progressivement de l'acquisition sensorielle et préconsciente des connaissances à leur assimilation réfléchi et consciente, surtout dans le domaine de l'éducation rythmique et mélodique.
- Veiller à ce que l'approche plus réfléchi et théorique de la musique ne porte préjudice ni à son caractère vivant ni à son pouvoir expressif et émotif ou à sa force créatrice.

Le choix de l'apprentissage de nouvelles chansons, p.ex., plutôt que de suivre de très près les modèles de la progression mélodique, se fera tout naturellement d'après les exigences de la vie scolaire qui, en fait, n'est que le reflet de la vie tout court.

- Préparer l'introduction de graphismes adéquats ainsi que la notation musicale conventionnelle, comme suite logique des activités rythmiques et mélodiques.





Objectifs généraux

L'éducation physique et sportive est une discipline fondamentale centrée sur le développement de la personne en tant que totalité agissante. Elle conduit l'enfant dans un univers où il approfondit la connaissance de ses capacités d'agir et canalise toutes ses ressources motrices, cognitives et affectives nécessaires à la maîtrise du geste. En permettant aux enfants d'apprendre à se mouvoir tout en se mouvant pour apprendre, elle contribue à réaliser des objectifs communs à toute éducation, à savoir, l'intégration à la personnalité des différents savoirs que des disciplines, parfois séparées de façon artificielle, se proposent de faire acquérir, chacune en réalisant des objectifs qui lui sont propres.

Les objectifs spécifiques

L'éducation physique et sportive est un domaine autonome et irremplaçable. Ses interventions formatives et éducatives peuvent trouver leurs accents dans les quatre domaines qui suivent:

Dans le *domaine du développement physique*,

l'éducation physique et sportive a pour objectifs:

- de développer et d'entretenir des aptitudes comme la force, l'endurance, la vitesse, la souplesse afin de permettre aux élèves d'atteindre et de maintenir un niveau de condition physique satisfaisant, de faciliter ainsi leur développement harmonieux et complet tout au long de leur scolarité,

- de maintenir l'enfant en bonne santé en entraînant et en renforçant son appareil locomoteur et les systèmes cardio-vasculaire, respiratoire et nerveux, en stimulant sa croissance, en promouvant certaines règles d'hygiène corporelle et mentale et en l'amenant à adopter des habitudes posturales correctes.

Dans le *domaine de l'éducation motrice*,

l'éducation physique et sportive a pour objectifs:

- de garantir une éducation motrice générale vaste et diversifiée en développant chez l'enfant dès le jeune âge ses capacités sensorielles; perceptives et motrices en vue de lui procurer un répertoire moteur vaste et équilibré et en lui garantissant l'acquisition d'habilités motrices fondamentales.

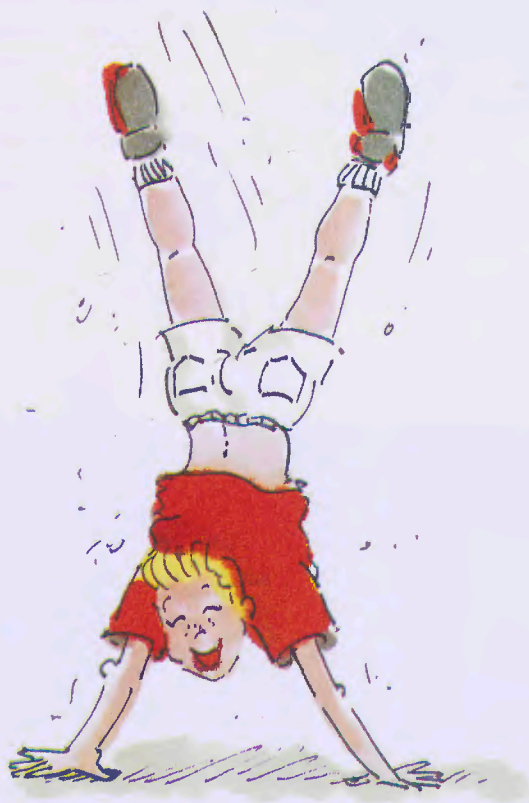
- de réaliser, à partir d'une grande disponibilité motrice, l'acquisition et l'ajustement de savoir-faire dans des situations spécifiques voire exceptionnelles, et d'enseigner les techniques de base les plus différenciées en vue d'une pratique d'activités sportives réglementées ou libres.

Dans le *domaine du développement psycho-social*,

un premier objectif de l'éducation physique et sportive consiste à assurer à l'enfant une disponibilité corporelle et psychique optimale en le libérant de ses tensions, en contribuant à la formation d'une image favorable de soi-même, en développant son goût d'explorer ses capacités d'action et son sens de l'initiative, en l'amenant à

utiliser son corps comme moyen d'expression et à prendre en charge sa propre condition physique et en stimulant sa créativité.

Un second objectif consiste à amener l'enfant à maîtriser ses impulsions naturelles, à accepter des règles et des normes, à s'intégrer dans le groupe et à y prendre des responsabilités.



Un troisième objectif consiste à faire accéder l'enfant à une attitude positive face aux activités physiques et sportives pour l'inciter ainsi à développer des habitudes garantissant une bonne santé et un bien-être général, à prendre conscience de ses responsabilités envers son environnement physique et social et à utiliser son temps libre à bon escient d'une façon diversifiée.

Dans le domaine des connaissances,

l'éducation physique et sportive a pour objectif de faire acquérir à l'élève un savoir élémentaire concernant le sport et l'activité physique. L'enseignant doit l'amener

- à connaître et à comprendre les règles ainsi que les principaux aspects techniques et tactiques des différentes activités physiques et sportives;
- à connaître la terminologie usuelle des différentes activités pratiquées, à savoir formuler et distinguer certains objectifs de l'éducation physique et sportive;
- à disposer de connaissances relatives à son corps, à l'environnement physique et social;
- à agir en fonction des différents problèmes que pose l'environnement;
- à savoir mener dans différents contextes, une réflexion critique sur la pratique de l'éducation physique et sportive.

Les contenus

Toutes les activités humaines qui mettent en jeu, à un degré plus ou moins intense, les conduites motrices peuvent servir de contenu à l'éducation physique et sportive des enfants, à condition d'être aménagées à cette fin. Ainsi faut-il "traiter", c.-à-d. simplifier, élémentariser et adapter chacune d'elles aux possibilités des enfants pris individuellement ou dans les différentes classes.

D'autre part, il faut veiller à ne pas arriver trop tôt ou exclusivement dans le domaine des activités sportives pures, c.-à-d. des conduites motrices codifiées et orientées vers la seule performance. Bien d'autres activités physiques non codifiées peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de l'éducation physique et sportive. La disponibilité corporelle passe en effet par la polyvalence des qualités physiques et motrices acquises au cours d'un processus éducatif très varié.

L'importance relative des différents thèmes varie en fonction de l'âge des élèves. Au degré inférieur beaucoup d'importance est accordée aux thèmes "mobilité, locomotion, manipulation", au degré moyen et surtout au degré supérieur, les thèmes "efforts physiques, coopération et opposition" prennent davantage d'importance.

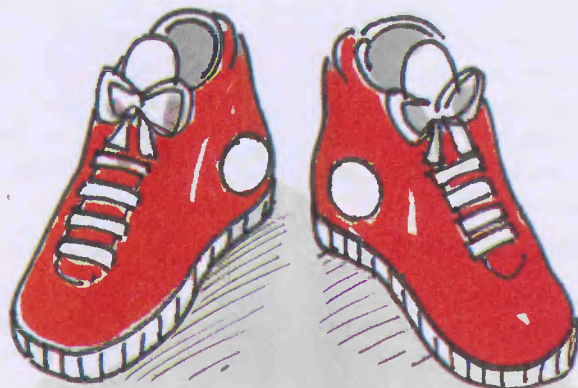
L'éducation physique et sportive à l'école primaire peut comprendre les activités suivantes:

activités fondamentales (marcher, courir, sauter, lancer, ramper, sautiller, pousser, tirer, lever, porter, grimper, balancer) sous forme d'exercices et de jeux;

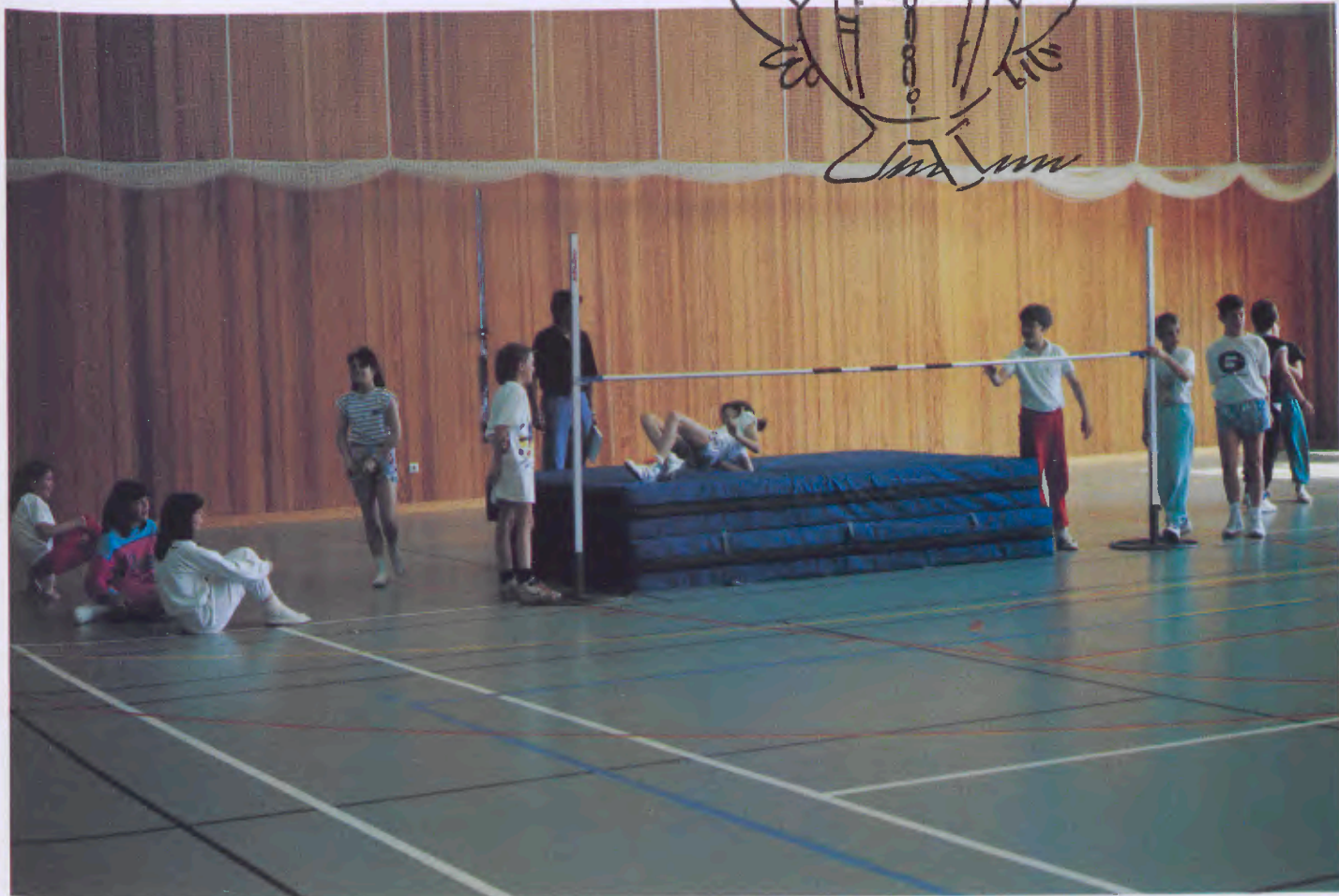
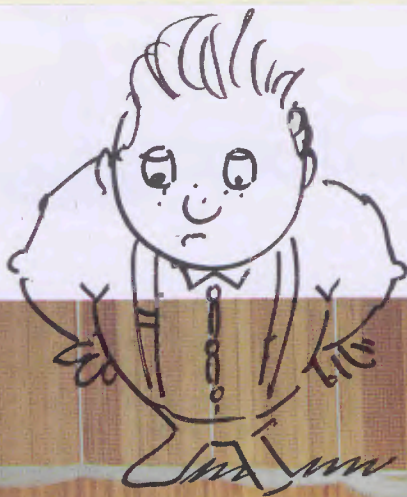
exercices et activités visant l'acquisition d'un répertoire de rotation, d'appui, de suspension et d'équilibre à des agrès divers;

exercices et activités visant le renforcement musculaire et/ou le renforcement cardio-pulmonaire et/ou la souplesse musculaire et articulaire;

maniements de petits objets (balles, cerceaux, cordes, bâtons, sacs de sable, rubans...);



jeux: petits et grands jeux, jeux traditionnels, jeux sportifs collectifs;
activités rythmiques, rondes et danses enfantines, danses populaires simples, activités de mime, activités d'expression corporelle;



activités de pleine nature, forme globale des techniques de saut en hauteur, de saut en longueur, du lancer de balle, du départ debout et de la course de vitesse;

formes sommaires d'activités gymniques au sol et aux différents agrès;

apprentissage de la natation: exercices et jeux de familiarisation aquatique, exercices et jeux de flottaison, de propulsion, de respiration, de saut et de plongée dans et sous l'eau, forme globale des techniques de nage, du plongeon tête en avant, exercices d'orientation et de propulsion sous l'eau.



Quelques directives et recommandations concernant la mise en oeuvre de l'éducation physique et sportive

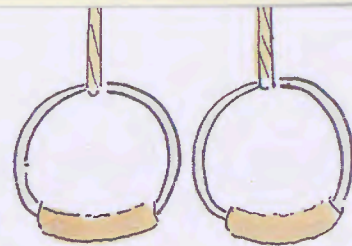
L'organisation de l'éducation physique et sportive au niveau d'un bâtiment ou d'une commune

L'organisation de l'éducation physique et sportive dans un bâtiment ou une commune, tout en tenant compte des disponibilités et des contraintes matérielles, ne doit pas oublier pour autant de se laisser guider par des considérations psychologiques et pédagogiques et elle doit maintenir dans les horaires des classes un bon équilibre entre les phases d'immobilité et des phases d'activité physique. Elle évite aux élèves des déplacements trop longs et/ou trop fréquents. Pour garantir l'utilisation optimale de l'infrastructure des installations et du matériel existants, il est indispensable d'arrêter une organisation détaillée des cours de l'éducation physique et sportive dès le début de l'année scolaire.

La non-participation au cours d'éducation sportive

Les enseignants renseignent les parents des élèves au début de l'année scolaire par des moyens appropriés:

- sur les vêtements et accessoires nécessaires au bon déroulement de l'éducation physique et des leçons de natation;
- sur la nécessité absolue d'informer le titulaire chaque fois que l'élève ne pourra participer activement à une séance;
- sur la nécessité de présenter un certificat médical en cas d'absence ou d'empêchement prolongé et de fournir toutes informations quant aux contre-indications éventuelles.



Si un élève ne peut pas participer normalement aux activités prévues, l'enseignant implique, dans la mesure du possible, l'élève dans le processus éducatif des leçons en question soit en l'invitant à exécuter uniquement des activités que son état de santé lui permet de faire, soit en lui proposant des tâches qui contribuent au bon déroulement du cours (arbitrage, rangement du matériel, aides, parades, recensement des performances etc). En tout cas, les élèves non-participants sont, en principe, tenus à prêter attention aux explications données par l'enseignant afin de mieux pouvoir suivre le cours à partir du moment où ils recommencent une pratique normale des activités programmées.



Installations et équipements

La qualité de l'éducation physique et sportive est largement tributaire des installations et du matériel sportif mis à la disposition des écoles primaires. Chaque école doit disposer, pour les leçons d'éducation physique, d'une salle couverte permettant le bon déroulement du programme d'éducation physique indépendamment des condi-

tions atmosphériques. En dehors de ces installations couvertes, il est souhaitable que chaque école dispose d'installations de plein air. La conception et l'équipement de ces installations sportives, tant couvertes qu'en plein air, doivent répondre aux exigences spécifiques de l'enseignement primaire.



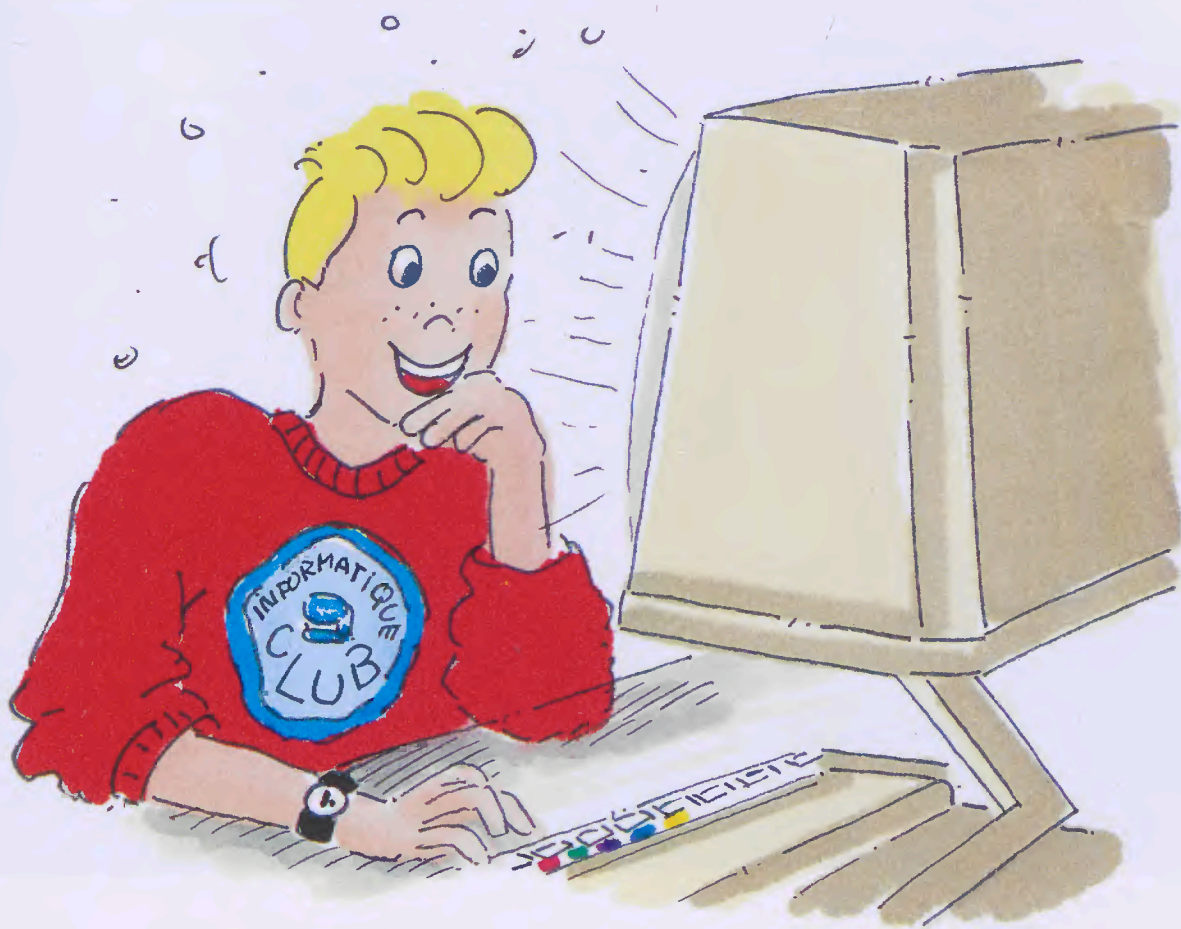
Pour la natation, il est important que les élèves disposent d'un bassin de natation ou d'apprentissage sans avoir à subir des déplacements excessifs. Pour éviter que les leçons de natation ne se transforment en simple baignade, il est indispensable que les règlements en rapport avec la capacité d'accueil des bassins de natation soient observés scrupuleusement.

Activités périscolaires

En participant à des activités périscolaires diverses, les enfants peuvent approfondir, élargir et compléter l'enseignement que leur offre le cours d'éducation physique et sportive. Différents organismes, notamment la Ligue des associations sportives de l'enseignement primaire (Lasep), reconnue et soutenue par les autorités gouvernementales, offrent, dans un cadre permettant une initiation à la vie associative et une ouverture vers la pratique d'activités choisies librement, tout un éventail d'activités à caractère compétitif ou non-compétitif.

D'autre part, c'est en préparant et en réalisant des manifestations sportives variées avec la participation et la collaboration des parents, des élus locaux, des associations sportives locales ou de classes provenant d'autres communes que l'école s'ouvrira par le biais de l'éducation physique et sportive sur la société.





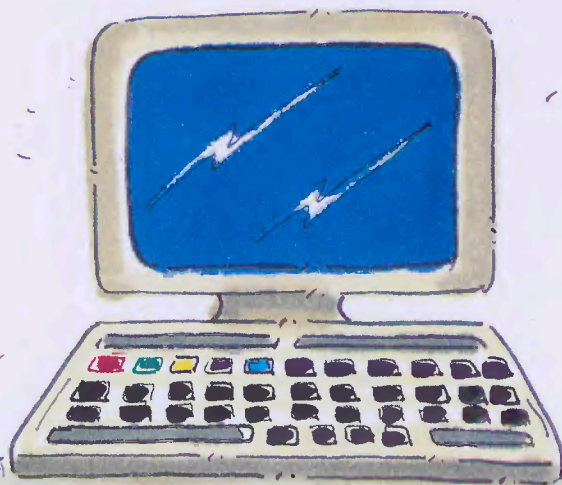
A l'école, les enfants vivent l'utilisation des technologies de l'information et de la communication comme le prolongement d'une connaissance spontanée, acquise antérieurement notamment par la télévision, le vidéotex, par des jeux et des jouets électroniques et, dans beaucoup de cas, par l'utilisation d'ordinateurs familiaux. Face au potentiel pédagogique de la micro-informatique, l'école primaire ne peut se soustraire au défi de mettre à profit ce support interactif, ceci dans le but

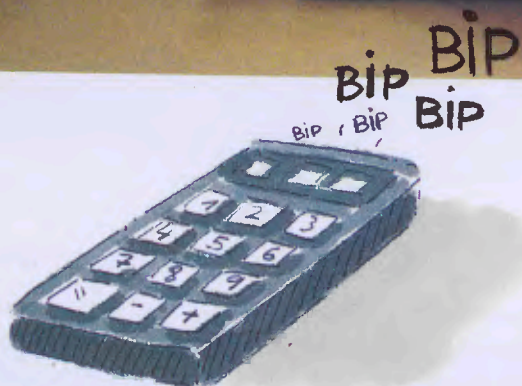
- de préparer tous les enfants à notre société de l'information et de la communication,
- de développer leur créativité, leur capacité de résoudre des problèmes ainsi que toutes les formes de coopération,
- de disposer d'un outil pédagogique au service de l'apprentissage.

Face aux programmes chargés, il ne s'agit pas d'y introduire l'informatique comme activité supplémentaire; celle-ci doit être avant tout un support au service des contenus du plan d'études: langues, mathématique, sciences, technologie, expression.

Des projets pilotes et des expériences sont en cours et ont permis de définir des domaines d'activités où l'ordinateur permet d'enrichir un certain nombre d'applications, notamment

- des ateliers d'écriture utilisant le traitement de texte, des logiciels de création graphique, la mise en page et, le cas échéant, la télématique,
- la consultation et la constitution de bases de données qui offrent à l'enfant la possibilité d'explorer son entourage ainsi que d'autres milieux différents,





- la simulation de processus naturels et techniques,
- la construction de notions logico-mathématiques à l'aide d'environnements comme le langage Logo et l'exploration de micro-mondes comme celui de la géométrie plane,

- le pilotage d'engins électromécaniques,
- l'utilisation de logiciels d'entraînement qui permettent de renforcer les connaissances et les compétences des élèves et d'autres logiciels qui leur permettent d'accéder à des contenus nouveaux dans le cadre des disciplines enseignées.

Pour atteindre les objectifs visés, la priorité doit être accordée aux applications pouvant être insérées dans des projets qui font appel à une pédagogie active permettant l'exploration et la découverte et qui mettent en oeuvre des stratégies favorisant le travail en groupes et la collaboration.



Aufgaben und Ziele des Religionsunterrichts

Der Religionsunterricht soll zu verantwortlichem Denken und Verhalten im Hinblick auf Religion und Glaube befähigen.

Wie kein anderes Schulfach fragt der Religionsunterricht (auf der Grundlage reflektierter Tradition) nach dem Ganzen und nach dem Sinn des menschlichen Lebens und der Welt. Er erörtert die Antworten, die Menschen heute auf diese Fragen geben und die sie in der Geschichte gegeben haben. Er zeigt dabei Mensch und Welt in ihrem Bezug zu Jesus Christus im Licht des kirchlichen Glaubens und Lebens. Auf diese Weise leistet er Hilfe zur verantwortlichen Gestaltung des eigenen wie des gesellschaftlichen Lebens.

Erführt in die Wirklichkeit des Glaubens ein, hilft sie zu verantworten und macht den Kindern deutlich, daß man die Welt im Glauben sehen und von daher seine Verantwortung in ihr begründen kann.

Dabei geht es im Religionsunterricht nicht nur um Erkenntnis und Wissen, sondern um Verhalten und Haltung. Die Antworten des Glaubens haben Prägekraft. Aus ihnen ergeben sich Modelle und Motive für ein gläubiges und zugleich humanes Leben. Der Religionsunterricht bietet Bewältigungsmuster des Lebens an - zur freien Aneignung durch die Kinder und zur Vorbereitung einer mündigen Glaubensentscheidung.

Aus alledem ergibt sich für den Religionsunterricht:

- "er weckt und reflektiert die Frage nach Gott, nach der Deutung der Welt, nach dem Sinn und Wert des Lebens und nach den Normen für das Handeln des Menschen und ermöglicht eine Antwort aus der Offenbarung und aus dem Glauben der Kirche;

- er macht vertraut mit der Wirklichkeit des Glaubens und der Botschaft, die ihm zugrunde liegt und hilft, den Glauben denkend zu verantworten;

- er befähigt zu persönlicher Entscheidung in Auseinandersetzung mit Konfessionen und Religionen, mit Weltanschauungen und Ideologien und fördert Verständnis und Toleranz gegenüber der Entscheidung anderer;

- er motiviert zu religiösem Leben und zu verantwortlichem Handeln in Kirche und Gesellschaft."

(Synodenbeschluß "Der Religionsunterricht in der Schule")



Der Religionsunterricht hat die Aufgabe, aus der Sicht des Glaubens der Kirche einen Beitrag zur grundlegenden Bildung zu leisten. Es geht in diesem Fach um Einsichten und Haltungen, wobei die Entscheidungsfähigkeit der Kinder in bezug auf Religion und Glaube zu entfalten ist. Dies geschieht, indem ihr Verhalten bewußt gemacht und so erprobt und eingeübt wird, daß die Fragen nach dem Leben

und der Welt aus der Sicht der christlichen Botschaft geweckt, vertieft und beantwortet werden.

Konkretisierung der allgemeinen Zielsetzung an sechs Bereichen:

Der Religionsunterricht soll die Erfahrungen von Individualität und Sozialität aufgreifen und vertiefen, indem er

- die Individualität der Kinder entfaltet und zur Ich-Stärkung und Lebensbejahung beiträgt,

- auf die Bedeutung der zwischenmenschlichen Beziehungen für die eigene Entwicklung und Entfaltung aufmerksam macht,

- zur Einsicht verhilft, daß die Würde des Menschen letztlich in der Erschaffung durch Gott begründet ist,

- den Zusammenhang von Gottes Zuwendung und Mitmenschlichkeit aufzeigt.

Er soll Zeichenhaftigkeit und Weltsichten erschließen, indem er

- dem Fragebedürfnis der Kinder gerecht wird,

- anregt, Vordergründiges zu überschreiten, und die Mehrdimensionalität der Wirklichkeit erschließt,

- die Kinder in die Welt der Zeichen und Symbole einführt und ihnen die Sprache des christlichen Glaubens verständlich macht.

Er soll Bibel und biblische Botschaft nahebringen, indem er

- das Interesse der Kinder an biblischen Erzählungen weckt, in denen Menschen von ihren Erfahrungen mit Gott sprechen,

- ihnen einen Zugang zur Bibel eröffnet und erste Informationen über die Entstehung und Eigenart biblischer Texte vermittelt,

- die Bedeutung aufzeigt, die die Bibel für das Leben des Christen und für die kirchliche Gemeinschaft hat,

- ihnen Verständnis für Gottes Wort vermittelt, das in der Kirche verkündet wird.

Er soll zu Jesus Christus und Gott hinführen, indem er

- die Mitte des christlichen Glaubens, das Bekenntnis zu Jesus Christus, dem Sohn Gottes erschließt,

- von den Erfahrungen erzählt, die Menschen mit Jesus Christus gemacht haben,

- auf Erfahrungen verweist, die den Kindern helfen, die Lebensgeschichte Jesu Christi besser zu verstehen und neue Lebensmöglichkeiten für sich zu entdecken.

Er soll Erfahrungsräume in Pfarrei und Kirche erschließen, indem er

- den Kindern begründet, weshalb Christen in Pfarreien leben, Verantwortung füreinander haben und zum Dienst in der Welt aufgerufen sind,

- auf die verschiedenen kirchlichen Dienste aufmerksam macht und deren Auftrag erläutert,

- den Sinn der Feste im Kirchenjahr bewußt macht und in das Verständnis der Sakramente einführt,

- einsichtig macht, daß die Eucharistiefeier die Mitte des Lebens in der kirchlichen Gemeinschaft darstellt,



meiner Gültigkeit. Auch Kinder sind davon bereits betroffen. Sie erzählen von ihren Grunderfahrungen in ihrer Sprache und beginnen darüber nachzudenken. Die biblische Sprache soll dazu beitragen, dieses Nachdenken zu vertiefen und die Erfahrungen im Lichte des christlichen Glaubens zu deuten.

Aktualisierung der biblischen Botschaft durch Neuerzählen

Eine biblische Geschichte wird dadurch aktualisiert, daß sie in ihrer Grundstruktur vom Religionslehrer erschlossen und den Kindern neu erzählt wird. Es kommt dadurch zur Verknüpfung von Offenbarung und Erfahrung, die zugleich dem besseren Verständnis des biblischen Textes dient. Dieses narrative Verfahren entspricht dem Schulkind in besonderer Weise und kommt seinen emotionalen Bedürfnissen entgegen.

Christliche Botschaft als Herausforderung

Gottes Offenbarung bleibt allen menschlichen Erwartungen stets überlegen. Es wird den Menschen etwas zugesagt, was sie sich selbst nicht sagen können. Deshalb ist es wichtig auf die Herausforderung der christlichen Botschaft aufmerksam zu machen. Kinder empfinden diese Herausforderung oft unmittelbarer als Erwachsene; das gilt besonders für das, was Jesus sagt und tut.

- zu Toleranz gegenüber anderen Glaubensgemeinschaften anleitet.

Er soll Möglichkeiten von Umkehr und christlichem Leben verdeutlichen, indem er

- auf die Verantwortung hinweist, die der Mensch gegenüber Gott, den Mitmenschen und gegenüber sich selbst hat,

- zur Einsicht verhilft, daß der Mensch dieser Verantwortung oftmals nicht gerecht wird und somit schuldig werden kann,

- die christliche Botschaft von der Vatergüte Gottes zur Sprache bringt und zur Anerkennung der Schuld sowie zur Umkehr ermutigt.

Theologisch-didaktische Grundlagen

Glaubensüberlieferungen und Lebenssituationen stehen nicht unverbunden nebeneinander, sondern sollen zusammengeführt und miteinander verschränkt werden. Eine Vielfalt von Möglichkeiten beziehen Glaubenstradition und Lebenssituationen der Kinder im Religionsunterricht aufeinander.

Erschließung von Grunderfahrungen

Es gibt Grundfragen des Lebens, die Menschen zu allen Zeiten beschäftigen und die der Deutung bedürfen. Fragen nach Sinn, Glück und Heil, nach Leid und Tod beziehen sich auf Erfahrungen allge-

Erschließung verschiedener Sehweisen der einen Wirklichkeit

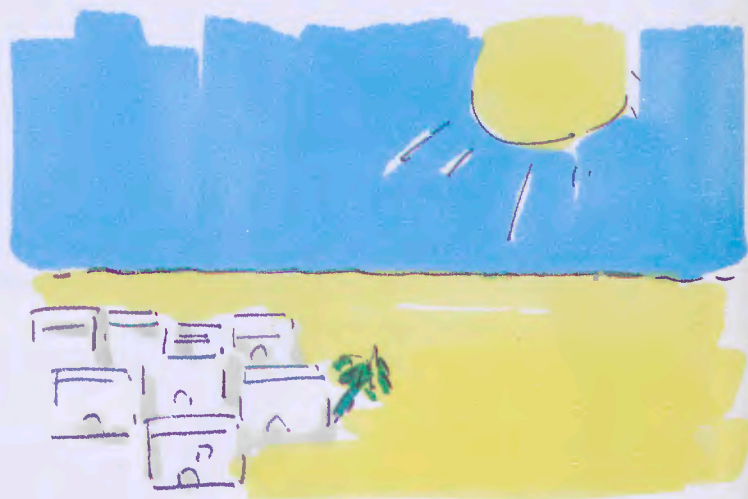
Die Kinder sollen Gottes Wirken in den alltäglichen Begebenheiten sehen lernen. Beim Einüben dieser Sehweise wird ihre Wahrnehmungsfähigkeit geschärft und ihr Fragen angestoßen. So dringen sie immer tiefer in die Wirklichkeit ein.

Wirkungsgeschichte der biblischen Botschaft

Die Verknüpfung von christlicher Botschaft und Lebenssituationen erfolgt in der Weise, daß Erscheinungsformen des christlichen Lebens heute auf ihren Ursprung zurückgeführt und so verständlich gemacht werden. Am Leben der Kirche (Verkündigung des Evangeliums, Feier des Gottesdienstes und der Sakramente, Dienst an den Menschen) wird den Kindern erfahrbar gemacht, wie sie das Zeugnis von Jesus Christus unter uns lebendig hält und gemäß seinem Auftrag handelt.

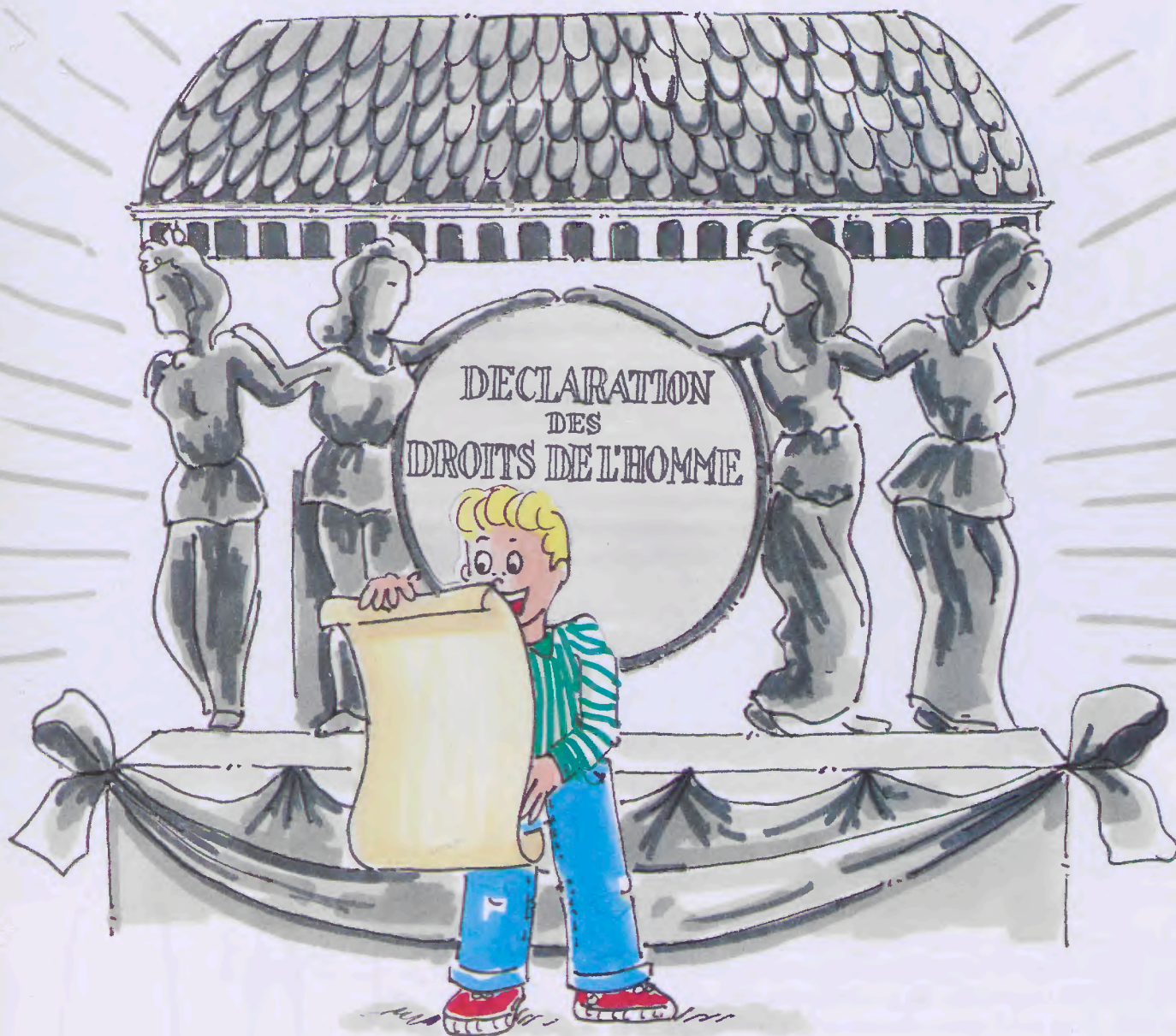
Christliche Botschaft als Antwort auf Fragen heute

Die Glaubenstradition gibt Antworten auf drängende Fragen der Menschen heute. Sie enthält grundlegende Perspektiven, die es den Menschen ermöglichen, ihre Fragen neu zu bedenken, Antworten zu finden und die oftmals unlösbaren Probleme durchzustehen. Kinder fragen auf ihre Weise und können dazu angeregt werden.



Christliche Botschaft als Orientierungshilfe

Die christliche Botschaft ist nicht abstrakt, sondern wird konkret durch Gestalten der Bibel, vor allem in der Praxis Jesu und im Leben derer, die ihm nachfolgen. Die Weisungen der Bibel und ihre Veranschaulichung im Leben der Kirche (z.B. Heilige) vermitteln Werte und geben Orientierungshilfen. Hierbei sind die Kinder auf Vorbilder angewiesen, die ihnen diese Werte anschaulich vermitteln.



Ziele und Inhalte

Die Laienmoral bietet sich an für all diejenigen Schüler, deren Eltern wünschen, daß ihre Kinder in der Schule im Ethik-Kursus religionsfrei unterrichtet werden.

Toleranz, Brüderlichkeit und die stete Suche nach größtmöglicher Objektivität sind fundamentale Elemente der laizistischen Ethik; die Erkenntnisse der Wissenschaften, die intellektuelle Ehrlichkeit und der klare Menschenverstand sollen dem Schüler dabei helfen, moralische Konflikte zu lösen, ohne sich auf transzendente Überlegungen oder Dogmen zu stützen.

Ein Hauptmerkmal der Laienmoral ist die "Freie Entscheidung", der "libre examen".

Vom innersten Wesen her kann die Laienmoral sich nie gegen eine Religion wenden, die die Menschen und das Leben im allgemeinen achtet. Die ihr inhärente Toleranz verbietet dies.

Der Laienmoralkursus, verschiedentlich auch "education civique et morale" genannt, setzt sich als Ziel, die Schüler dahingehend auszubilden, daß sie als Erwachsene in der Lage sind, eigenständige Entscheidungen zu treffen, im vollen Bewußtsein ihrer Verantwortung ihren Mitmenschen und sich selbst gegenüber, und das sowohl was ihre eigene Person als auch ihre soziale Umwelt betrifft.

Die Verfolgung eines ethisch wertvollen Zieles im Sinne des Laienmoralunterrichtes setzt verschiedene sachliche Kenntnisse voraus: das Wissen um physiologische, psychologische, historische, geographische und andere Zusammenhänge, auf den intellektuellen und charakterlichen Stand des Schülers zugeschnitten, ist eine wichtige Voraussetzung.

Das Programm sieht vor, das Geschehen in unserer Welt je nach Altersstufe zu beleuchten und dem Schüler zu ermöglichen, sich ein eigenes Bild zu machen, und dies, nachdem er möglichst viele ihm zumutbare Informationen erhalten hat.



Folgende Punkte werden behandelt, wobei aber stets darauf geachtet werden muß, daß die Behandlung des Themas der Entwicklungsstufe aller Schüler angepaßt ist:

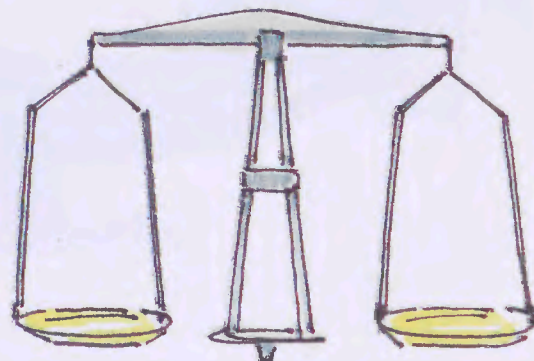
Die Familie - die Schule - der Straßenverkehr - der Schulweg - die Freundschaft - der Mitmensch - die Sexualität - die natürliche Umwelt - die Freizeit - die Gesundheit - die Ernährung - die Massenmedien - das Geld - Krieg und Frieden - die menschliche Gesellschaft - die Gesetze - die Drogen - die Jugendkriminalität - die Armut - die Religionen - die Aktualität.

Zu diesem Programm müssen verschiedene Überlegungen angeführt werden:

- es ist dem Lehrer nicht vorgeschrieben, die gesamten Punkte zu behandeln, ebensowenig, wie es ihm verboten ist, zusätzliche Themen mit seinen Schülern zu besprechen: dies würde dem Geist der Laienmoral widersprechen;

- die oben angeführten Unterrichtsthemen beziehen sich allesamt auf das tägliche Leben; manche von ihnen, wie beispielsweise der Punkt "Straßenverkehr", greifen teilweise auf andere Fächer über. Das Hauptanliegen des Ethik-Unterrichts ist in dem vorliegenden Fall das Herausarbeiten von Sinn und Wirken der gegenseitigen Rücksichtnahme im Verkehr - also das moralische Anliegen;

- die einzelnen Unterrichts Anregungen sind aufgeteilt nach Unterthemen, die wiederum dem Entwicklungsstand der Schüler angepaßt sind: so wird vorgeschlagen, das Thema "Umwelt" in Unterthemen aufzuteilen, und vom Verantwortungsbewußtsein her zu behandeln;



- die Aufarbeitung anderer Themen wiederum, wie "Aktuelles Geschehen" oder "Die Freundschaft", hängt weniger vom Alter des Schülers, als von seiner persönlichen, wenn auch noch nicht sehr ausgedehnten Lebenserfahrung ab.

Das erklärte Ziel des Laienmoralkursus ist es, bei allen Themen dem Schüler zu helfen, sein Urteilsvermögen soweit heranreifen zu lassen, daß er sich mit ethischen Problemen auseinanderzusetzen vermag.

N.B.: Auf Grund des Gesetzes über das Schulwesen in Luxemburg vom 10. August 1912, Artikel 23, steht es den luxemburgischen Gemeindeautoritäten zu, im Einverständnis mit der Regierung, dem Schulprogramm andere als die vom Gesetzgeber vorgesehenen Lehrfächer in den Primärschulklassen (1. bis 9. Schuljahr) hinzuzufügen. Den lokalen Gegebenheiten soll dabei besondere Rechnung getragen werden.



Georg-Eckert-Institut
für internationale
Schulbuchforschung
Bielefeld
Schulbuchbibliothek

Au cours des six années de l'enseignement primaire, l'instituteur de chaque classe effectue des évaluations périodiques du travail et de la progression scolaires des élèves.

On peut distinguer plusieurs types d'évaluation qui diffèrent essentiellement par la forme et la fonction:

- l'évaluation formative, pratiquée pendant le processus d'apprentissage et utilisée couramment, porte sur de petites tranches d'apprentissage. Elle permet à l'instituteur de situer les acquis scolaires des élèves par rapport à leurs performances antérieures. Elle influence les moyens didactiques qu'il met en oeuvre. Ainsi, l'instituteur peut individualiser son enseignement afin d'aider chaque élève à surmonter ses difficultés.

- l'évaluation sommative, utilisée périodiquement, porte sur une tranche plus importante de l'apprentissage. Elle permet d'établir une

sorte de bilan des résultats scolaires de l'élève à la fin de chaque trimestre.

- l'évaluation peut encore avoir une fonction de pronostic. Elle permet à l'instituteur de prévoir la progression scolaire de l'élève et d'orienter ses choix scolaires.

Chronologiquement, l'évaluation peut intervenir à trois moments différents: avant l'apprentissage, pendant l'apprentissage ou après l'apprentissage.

Les barèmes d'évaluation peuvent varier suivant que l'élève se trouve dans l'une ou l'autre étape de l'apprentissage, en passant d'une certaine souplesse (avant et pendant l'apprentissage) à une rigueur progressive (après l'apprentissage).

L'évaluation peut être globale (pour ce qui est p.ex. de l'expression



libre) ou ponctuelle (pour ce qui est p.ex. des acquisitions de grammaire et de morphologie).

On peut envisager également d'adapter les critères d'évaluation aux capacités des différents élèves, afin de ne pas démotiver les élèves faibles.

L'école primaire doit tâcher de limiter les échecs. L'instituteur constate les erreurs couramment commises; il prend soin d'analyser les résultats des élèves et tâchera d'adapter son enseignement aux difficultés générales ou individuelles des élèves au moyen de répétitions, tout en tenant compte de la situation spécifique de chaque élève.

Il convient de noter que la connaissance rapide du résultat tout comme le succès ont un caractère stimulant et favorisent l'appren-

tissage. En revanche, l'échec fréquent réduit l'efficacité de l'apprentissage. Ainsi, le caractère positif et constructif de l'évaluation doit l'emporter sur l'appréciation négative et répressive.

L'évaluation est pratiquée à l'école primaire de façon judicieuse et transparente. L'instituteur en informe les parents soucieux de la progression scolaire de leurs enfants. Il encourage l'élève à l'effort et le rend progressivement capable d'apprécier lui-même ses capacités et ses connaissances.



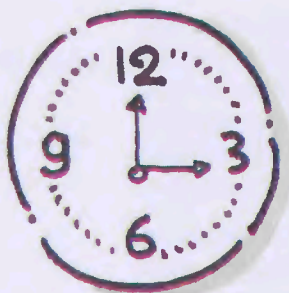
Tableau des horaires

Répartition des leçons par année d'études	I	II		III	IV	V	VI
		1 ^{er} sem	2 ^e sem				
Enseignement religieux	3	3	3	3	3	3	3
Luxembourgeois	1	1	1	1	1	1	1
Français	-	-	3	7	7	7	7
Allemand	8	9	8	5	5	5	5
Calcul	6	6	6	5	5	5	5
Eveil aux sciences	3	4	2	2	2	-	-
Histoire	-	-	-	-	-	1	1
Géographie	-	-	-	-	-	1	1
Sciences naturelles	-	-	-	-	-	1	1
Education artistique	1	1	1	1	1	1	1
Travaux manuels	1	1	1	1	1	1	1
Education musicale	1	1	1	1	1	1	1
Education physique et sportive	3	3	3	3	3	3	3
Options et sujets divers	1	1	1	1	1	-	-
Activités dirigées	2	-	-	-	-	-	-
	30	30	30	30	30	30	30

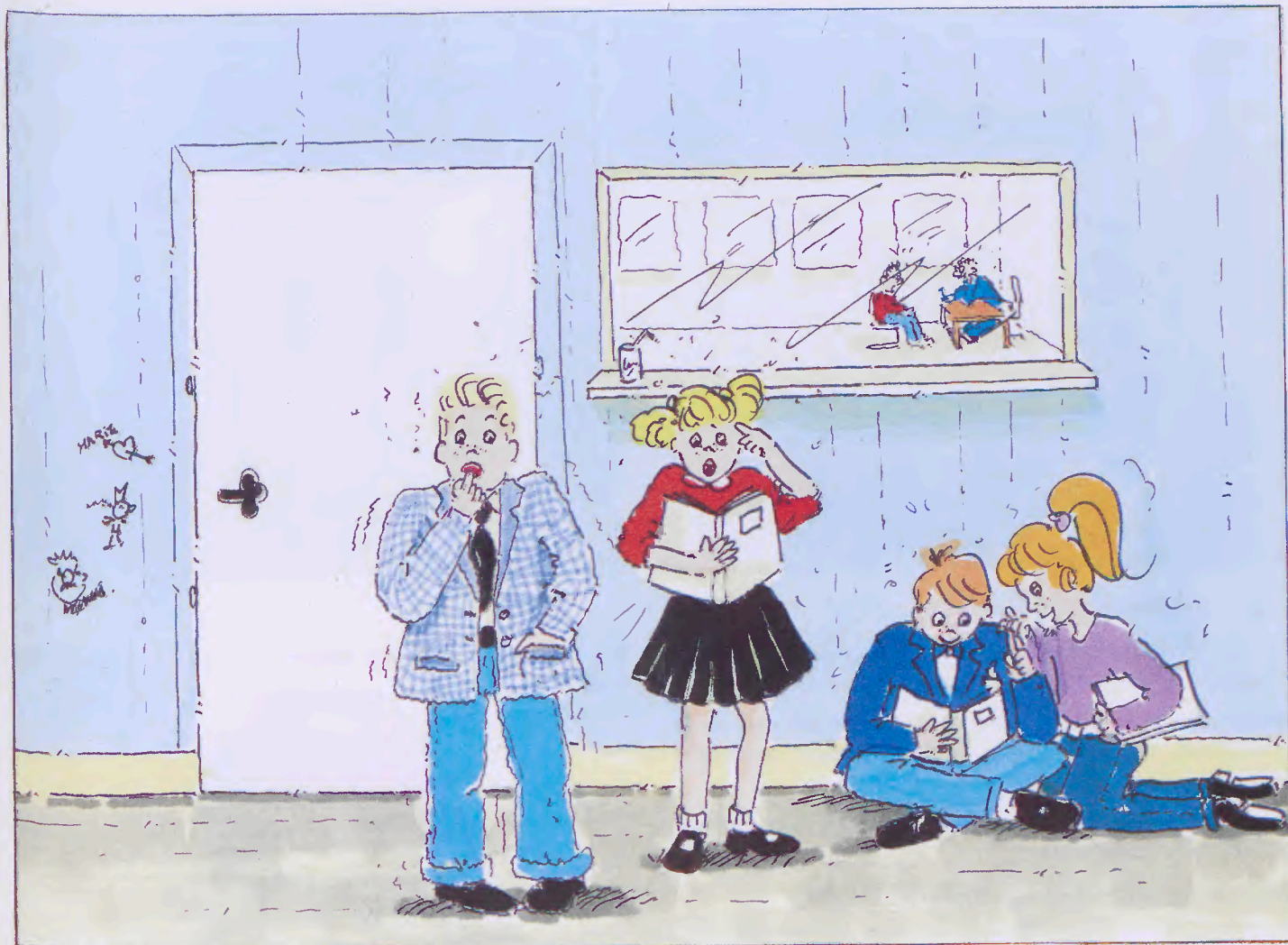


Remarques:

- 1) Les «options et sujets divers» comprennent nécessairement les enseignements occasionnels, la sécurité routière, la technologie, l'éducation du consommateur, etc.
- 2) Il est recommandé aux communes d'intégrer dans l'horaire normal deux leçons de langue et de culture maternelles pour les enfants immigrés.
- 3) Pour des raisons pédagogiques, il est loisible au personnel enseignant de regrouper respectivement deux unités d'enseignement ou une unité et demie. Ceci facilite par exemple l'organisation des cours d'éducation physique et de natation et permet de limiter l'enseignement à trois branches pendant certaines matinées de la semaine.
- 4) Dans les communes où les trois leçons d'éducation physique et sportive ou les trois leçons d'enseignement religieux ne peuvent être assurées en raison de manque de personnel qualifié ou d'infrastructures sportives, les leçons tombant en souffrance sont remplacées par des cours «options et sujets divers».







La sixième année d'études primaires terminée, l'élève peut accéder, en fonction de ses capacités et de ses intérêts, à un de trois ordres d'enseignement distincts:

L'enseignement secondaire du type classique

est dispensé dans les lycées. Finalité: diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat) habilitant aux études supérieures universitaires de toutes les sections.

Structures: trois années d'enseignement général suivies de quatre années d'études d'une section déterminée.

Accès: réussite d'un examen d'admission propre à ce type d'enseignement.

L'enseignement secondaire technique

est dispensé dans les lycées techniques.

Finalités: - formation professionnelle, sanctionnée par le CATP (certificat d'aptitude technique et professionnelle) ou par le CCM (certificat de capacité manuelle);

- formation technique sanctionnée, soit par le CATP, soit par un diplôme de technicien, soit par le diplôme de fin d'études secondaires techniques qui habilite aux études supérieures limitées à des

sections apparentées à celle que l'élève a choisie auparavant.

Structures: cycle inférieur (7e, 8e, 9e) de trois années d'enseignement général et préprofessionnel, suivi de:

- trois années pour l'obtention d'un CATP;

- quatre années pour l'obtention d'un diplôme de technicien ou du diplôme de fin d'études secondaires techniques.

La formation technique au cycle moyen (10e, 11e, 12e) comporte les divisions des métiers du bâtiment, de mécanique et d'outillage industriel, d'électrotechnique, de chimie, de la formation administrative et commerciale, de la formation artistique, de la formation hôtelière, de la formation préparatoire aux professions paramédicales et sociales et de la formation agricole.

Les études de technicien au cycle supérieur (12e, 13e) se font dans toutes les sections précitées à l'exception de la division administrative et commerciale et de la formation préparatoire aux professions paramédicales.

Les études menant au diplôme de fin d'études secondaires techniques (12e, 13e) se font dans deux divisions, à savoir, la division administrative et la division de l'enseignement technique général.

Accès: réussite d'un examen propre à ce type d'enseignement.



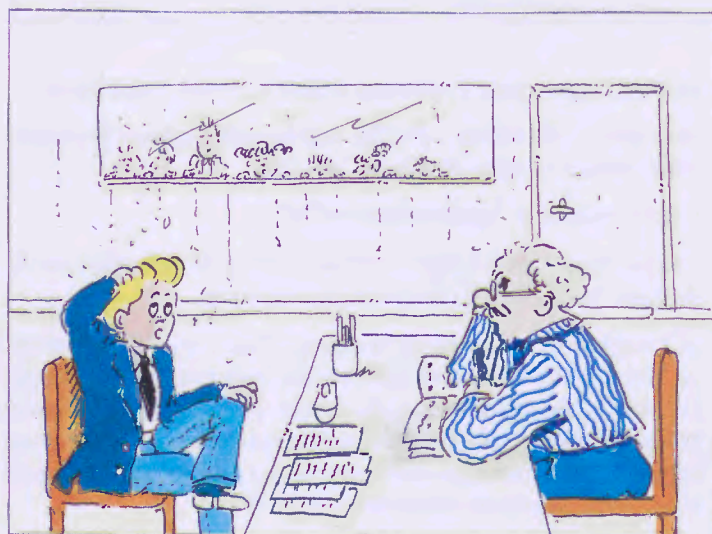
L'enseignement complémentaire

accueille les élèves qui ne sont présentés aux examens d'admissions précités ou qui n'ont réussi ni l'un ni l'autre de ces examens.

Finalités: - préparation de l'élève à accéder, après une classe préparatoire, au cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique;

préparation de l'élève soit à un apprentissage pratique menant vers le CCM, soit à la vie active.

Structures: cycle unique de trois années (7e, 8e, 9e).

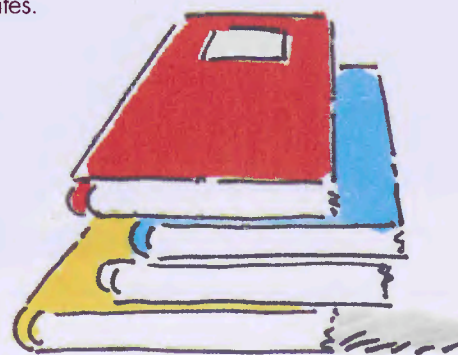


Examens d'admission et orientation des élèves:

Les deux examens d'admission qui se tiennent avec un écart d'une semaine vers la fin de l'année scolaire et au mois de septembre portent sur l'allemand, le français et l'arithmétique.

Un système de compensation permet à l'élève qui a échoué totalement ou partiellement à l'examen d'admission à l'enseignement secondaire d'être admis à l'enseignement secondaire techni-

que si, toutefois, les notes obtenues ne sont que légèrement insuffisantes.



Dans ce cas, il est dispensé totalement ou partiellement de l'examen d'admission pour cet ordre d'enseignement.

Pour aider les élèves et leurs parents à trouver l'ordre d'enseignement correspondant aux aptitudes de l'élève, le Centre de psychologie et d'orientation scolaires a mis sur pied une série d'épreuves pédagogiques et psychologiques qui sont passées dans les classes de sixième primaire vers le milieu de l'année scolaire. Bien que la participation de l'élève soit facultative, la grande majorité des élèves se soumettent à ces épreuves qui comportent des tests de langues, de mathématiques, d'intelligence et d'anxiété et de motivation scolaire. Le titulaire de la classe et un psychologue se partagent la passation des épreuves.

Les opérations d'orientation débouchent, quelques semaines avant le délai d'inscription aux examens d'admission, sur un entretien avec les parents de chaque élève à l'occasion duquel le titulaire de la classe et le psychologue soumettent aux intéressés un avis d'orientation non contraignant.

Du fait que les épreuves utilisées se basent sur un étalonnage comprenant les élèves des sixièmes classes du pays entier, elles permettent de dresser un bilan fidèle et objectif des capacités de l'élève. Leur valeur prédictive a été démontrée dans des études répétées.

Courrier de l'Education nationale
Numéro spécial
Luxembourg, mai 1989
